

Quatrième séance, vendredi 4 novembre 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempf-Horner, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi N° 270 relative à la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Projet de loi N° 271 relative à la fusion des communes d'Ursy et Vuarmarens; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final. – Motion M1120.11 André Schoenenweid/Stéphane Peiry (révision de la loi sur les communes et nouvelle loi sur les finances communales); prise en considération. – Motion M1122.11 René Thomet/Gaétan Emonet (élection des syndicats par le peuple – modification de la loi sur les communes); prise en considération. – Projet de loi N° 251 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance; deuxième et troisième lectures, vote final. – Motion M1111.10 Claudia Cotting/Monique Goumaz-Renz (loi sur l'aide sociale – changement de domicile); prise en considération. – Mandat MA4019.10 Christian Ducotterd/Nicolas Lauper/Gabrielle Bourguet/Patrice Jordan/Pascal Andrey/Eric Menoud/Emmanuelle Kaelin Murith/Emanuel Waeber/José Fasel/Christine Buliard (modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et le règlement sur les bourses d'études); prise en considération. – Discours de fin de législature. – Clôture de la session.

d'une telle manifestation représente un engagement financier important. Le comité d'organisation a besoin de votre coopération pour l'aider à trouver les ressources financières nécessaires. De par votre position au sein de la société ou les relations que vous avez tissées, vous aurez certainement la possibilité de soutenir ce projet dans lequel notre Parlement sera amené à démontrer toutes les facettes de ses talents de compétitivité en apportant votre concours à la recherche des sponsors.

Pour faciliter la prise de contact avec les futurs donateurs, vous trouverez sur vos pupitres une brochure explicative sur les différentes formes de sponsoring à disposition.

Le comité d'organisation compte sur vous et vous remercie d'ores et déjà pour votre engagement à la réussite de ce projet auquel vous êtes toutes et tous associé-e-s.

A l'issue de la séance, vous êtes toutes et tous cordialement invité-e-s à un apéritif à la salle des pas perdus du 2^e étage.

Par ailleurs, lorsque vous sortirez de la salle, je vous prie de bien vouloir déposer votre badge dans la boîte prévue à cet effet qui se trouve dans la salle des pas perdus ou au bureau des huissiers. Merci!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Charles Brönnimann, Ursula Krattinger-Jutzet, Valérie Piller Carrard, Emanuel Waeber et Werner Zürcher.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. Ich habe das grosse Vergnügen, Sie herzlich zur letzten Sitzung der Novembersession und damit zur letzten Sitzung der Legislatur 2006–2011 zu begrüssen. Ich heisse Sie alle recht herzlich willkommen.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Jean-Luc Mooser, Félix Baumann, Colette Defago, Brigitte Steinauer, Karin Rudaz et Norbert Vonlanthen, élu-e-s par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires lors de la séance du 2 novembre 2011.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermenté-e-s dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements!*)

Communications

La Présidente. Le canton de Fribourg accueillera les 24 et 25 août 2012 le tournoi de football des parlements de Suisse. Le Grand Conseil fribourgeois, organisateur, souhaite présenter à ses invités un programme à la hauteur de l'événement. Dès lors, la mise sur pied

Projet de loi N° 270 relative à la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font¹

Rapporteur: **Pierre-André Page** (UDC/SVP, GL).
Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission parlementaire s'est réunie le 26 septembre pour étudier le projet de loi relatif à la fusion de Font et Estavayer-le-Lac. Vous avez pu lire dans le message que le score a été particulier lors du vote sur la fusion dans la commune de Font, puisqu'il y avait égalité parfaite: 97 à 97 et M^{me} la Syndique a tranché en faveur de la fusion.

La commission s'est intéressée également aux possibilités de fusion avec les communes avoisinantes. Nous avons été informés que des discussions ont eu lieu entre les communes avoisinantes mais rien de concret ne se dessine pour l'instant. Un projet avec plusieurs autres communes n'aurait certainement pas abouti.

Nous avons tous pu consulter la convention de fusion, qui est ajoutée au message. Elle relève de la compétence communale et la commission n'a pas de commentaires à ajouter.

Avec ces quelques considérations, la commission parlementaire vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'entrer en matière sur ce projet.

Le Commissaire. Effectivement, comme l'a dit M. le Rapporteur, c'est une fusion apparemment plus difficile que d'autres, en tout cas plus émotionnelle, mais il y a déjà eu dans ce canton des fusions qui ont été décidées à quelques voix de majorité, 3, 4 ou 5, et qui fonctionnent très bien. L'ambiance à Font – qui a la chance de fêter cette année son millénaire – est malgré tout cela très bonne; j'ai eu l'occasion d'en être le témoin lors des manifestations officielles.

Le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce projet de fusion.

La Présidente. Je salue à la tribune les représentants du conseil communal d'Estavayer-le-Lac, avec le syndic Albert Bachmann, ancien collègue député, et les représentants de la commune de Font, avec le nouveau syndic. Soyez les bienvenus! (*Applaudissements!*)

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a bien sûr lu ce message avec attention et se félicite de ce nouveau train de fusions qui commence dans ce canton. On ne peut que féliciter la commune d'Estavayer-le-Lac ainsi que celle de Font pour leur union. Un message particulier à la commune de Font qui n'a pas eu peur d'envisager cette fusion avec celle d'Estavayer, qui est quand même la capitale de cette région.

L'entrée en vigueur de cette fusion aura lieu le 1^{er} janvier 2012 et le montant versé sera de 1 110 800 francs. Bon vent à cette commune!

Le groupe démocrate-chrétien entre en matière à l'unanimité et vous invite à faire de même.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Permettez-moi de saluer mes collègues du conseil communal d'Estavayer-le-Lac et de Font. Mes intérêts dans le message N° 270 sont évidents puisque je suis conseiller communal d'Estavayer-le-Lac et bien sûr chef de la promotion de la candidature staviacoise à la Fête fédérale de lutte de 2016! Deux choses, je change tous les jours de chemise et j'aimerais rappeler que c'est le 4 mars 2012 que nous saurons si le canton de Fribourg pourra organiser cette fête grandiose. Mais, revenons à nos moutons, qui ne sont pas toujours noirs!

Le conseil communal de Font s'est approché en 2009 du conseil communal d'Estavayer-le-Lac pour discuter d'une éventuelle fusion, étant donné que les pourparlers avec Châtillon, Cheyres et Châbles, débutés en 2002, n'avaient pas été concluants. Il est à relever que nos relations avec le village de Font étaient et sont toujours excellentes. C'est tout naturellement que le conseil communal staviacois, à l'unanimité, a décidé d'entreprendre les préliminaires de fusion avec Font.

Nous avons donc, dicastère par dicastère, procédé aux travaux d'harmonisation. Si certains domaines n'ont posé aucun problème, d'autres, par contre, comme l'instruction publique, cercles scolaires obligent, la ligne de tir – cette fameuse ligne de tir – ou l'aspect de la nouvelle armoirie ont donné du fil à retordre, mais on a quand même détordu ces fils et ces fils sont maintenant tout à fait en bon état.

Nous étions prêts avec nos travaux de préparation à fin 2010 et nous attendions avec impatience la décision populaire. Le 20 janvier de cette année, le conseil général d'Estavayer-le-Lac et l'assemblée communale de Font ont siégé à la même heure. Alors qu'à Estavayer, le conseil général a voté à une très grande majorité la fusion, le suspens a été énorme à Font puisque, comme l'a dit le rapporteur, l'assemblée communale a voté par 97 voix contre 97 et c'est naturellement M^{me} la Syndique qui a dû départager en faveur de la fusion. La population staviacoise a confirmé ce résultat en vote populaire. Il ne reste plus que la bénédiction du Grand Conseil pour que les deux communes n'en fassent plus qu'une le 1^{er} janvier 2012.

Nous, Staviacois, qui n'avions pas de vin dans la commune, nous pourrions désormais vous offrir l'excellent pinot noir du château de Font lors de nos réceptions. Le groupe de l'Union démocratique du centre vote, à la grande majorité, l'entrée en matière.

Aebischer Bernard (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du message N° 270 accompagnant le projet de fusion d'Estavayer-le-Lac et Font. Le message n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, nous prenons acte que l'aide financière pour cette fusion d'Estavayer et Font se monte à 1,1 million de francs.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutient ce projet relatif à la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font. Ayant moi-même déjà fait l'exercice du processus de fusion et

¹ Message pp. 2401ss.

surmonté à un moment donné une montée d'antagonismes, je prends acte du résultat du match nul au sein de la commune de Font tout en étant sensible à sa signification et à toutes les péripéties qui ont dû émerger les semaines précédant ce 20 janvier 2011. Je tiens dès lors à féliciter tous les protagonistes qui ont conduit ce dossier de fusion et qui ont déployé toute leur énergie pour le mener vers le succès. L'expérience leur prouvera certainement qu'ils ne le regretteront pas. De par votre union, vous contribuez ainsi un petit peu plus à atteindre l'objectif politique du Grand Conseil consistant à réduire le nombre de communes de ce canton tout en préservant le régime de fusions volontaires. Tout en espérant que d'autres en prennent le chemin, je souhaite à votre nouvelle commune plein succès sur la route de son avenir.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). L'Alliance centre gauche salue à l'unanimité ces nouveaux mariés de l'an 2011. Il est vrai que dans les préliminaires – en tout cas à mon âge – il y a parfois quelques difficultés (*rires!*). Vous les avez connues mais, avec le temps, tout va rentrer dans l'ordre. L'Alliance centre gauche vous souhaite le meilleur, un amour sincère et durable entre les deux communes d'Estavayer et de Font.

Le Rapporteur. Je remercie les représentants des groupes pour leurs positions respectives. Je constate qu'elles sont pareilles qu'en commission parlementaire. Je n'y ajouterai donc aucun commentaire. Merci pour votre soutien à l'entrée en matière!

Le Commissaire. Juste un commentaire, le montant prévu est toujours versé l'année qui suit l'entrée en vigueur de la fusion. Cela veut donc dire que ce sera versé en janvier 2013, ce qui explique que dans le budget 2012 il n'y a aucun montant prévu. C'est la pratique habituelle.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article premier fixe la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 fixe le nom de la nouvelle commune, qui est bien sûr Estavayer-le-Lac.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 fait référence à la convention de fusion.

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. L'article 4 fixe le montant qui sera versé à la nouvelle commune et la date de ce versement. M. le Commissaire vient de nous le dire, c'est le 1^{er} janvier 2013.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. Je rajouterai juste qu'il y a la disparition de la commune de Font.

Le Commissaire. Pas d'autres commentaires. C'est un article qui suit régulièrement toutes les décisions sur les fusions.

– Adopté.

ART. 6, 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C.

(SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 93.*

Se sont abstenus:

Frossard (GR, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP).
Total: 2.

Projet de loi N° 271 relative à la fusion des communes d'Ursy et Vuarmarens¹

Rapporteur: **Pierre-André Page** (UDC/SVP, GL).
Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Lors de la même séance, la commission parlementaire a examiné le message N° 271 concernant la fusion d'Ursy et Vuarmarens. Contrairement au cas précédent, c'est avec un score soviétique que les communes d'Ursy – 135 voix contre 0 – et Vuarmarens – 114 voix contre 0 – ont accepté la fusion de leurs deux communes. La commune fusionnée s'appellera Ursy. Le nombre des communes du district de la Glâne passe ainsi à 19. Vous avez également pu prendre connaissance de la convention de fusion qui est jointe au message.

C'est à l'unanimité des membres de la commission que nous vous proposons d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Le Commissaire. Je me souviens d'un temps, c'était avant l'action «fusions», avant le décret de 1999, où on m'expliquait que dans la Basse-Glâne, tous les lundis ou tous les mardis, il y avait plus de 60 conseillers communaux qui se réunissaient pour 2600 habitants! Un immense effort a été fait dans ce district. La preuve: la Glâne, qui avait autant de communes que la Broye, en aura onze de moins après votre décision, c'est dire tout l'effort qui a été fait dans ce district. Cela montre qu'il y a eu une volonté d'améliorer les structures communales, ceci dans l'intérêt général de la population.

Le Conseil d'Etat vous demande, bien sûr, d'accepter ces fusions qui ont été plébiscitées, comme l'a dit M. le Rapporteur, dans ces deux communes.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Là aussi, on peut se réjouir de cette fusion. On peut remarquer que Ursy est un peu le champion de la fusion dans ce district puisqu'elle a déjà pris avec elle quelques petites com-

munes. Je crois que c'est la troisième fois qu'elle s'associe à d'autres communes dans ce district de la Glâne. On ne peut que s'en féliciter!

J'aimerais faire une petite remarque: souvent dans les discussions sur les fusions, il y a cette crainte des petites communes d'être «mangées» par les grandes. Eh bien, renseignements pris dans cette région, ce n'est pas le cas et c'est réjouissant! Une bonne ambiance règne là-bas dans ces fusions; le score le dit.

Dès lors, le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, entre en matière et vous invite à faire de même. Bon vent à cette nouvelle commune!

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). J'ai l'honneur et le plaisir de rapporter pour le groupe libéral-radical sur le projet de loi concernant la fusion des communes glânoises d'Ursy et Vuarmarens. Une fusion votée sans opposition – 249 oui et seulement 5 abstentions. Un résultat parfait pour commencer le chemin commun de ces deux communes ou sept villages. Félicitations! Ils ont reconnu les aspects positifs d'une fusion et nous leur souhaitons un plein succès dans la mise en place de la nouvelle commune. Qu'elle vive longtemps et que cette réalisation inspire d'autres communes.

Le groupe libéral-radical vous invite à entrer en matière et à approuver ce projet de loi selon la proposition du Conseil d'Etat.

Aebischer Bernard (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a également pris connaissance de ce message N° 271 accompagnant la fusion des communes d'Ursy et Vuarmarens. Le message n'ayant soulevé aucune objection, nous prenons acte de la participation financière de l'Etat pour cette fusion. Le montant est de 483 800 francs.

Le groupe entre en matière bien évidemment.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Beaucoup moins de préliminaires dans cette union! Le groupe Alliance centre gauche l'approuve à cent pour cent.

Deschenaux Jean (PDC/CVP, GL). Comme vous le savez tous, je suis ressortissant de la commune d'Ursy et je vis aujourd'hui ma dernière séance du Grand Conseil. Je voulais juste rappeler que, quand je suis entré au Grand Conseil, en 2001, le district de la Glâne comptait 46 communes. J'ai été un des fers de lance du mouvement de fusions dans la Glâne alors que j'étais président de l'Association des communes du district. Nous avons même organisé une assemblée en Valais – M. le Conseiller d'Etat était là – pour montrer ce qu'était la vie dans une commune composée d'une certaine quantité de villages; c'est souvent le cas en Valais. Nous avons fait notre assemblée à Nendaz.

Tout ça pour dire que la Glâne a énormément progressé, elle a été la pionnière, un peu par obligation, parce qu'il est vrai qu'on avait une quantité de communes qui n'étaient pas viables. Bien sûr, on se réjouit de la fusion de Vuarmarens, commune qui a déjà fusionné avec Esmonts. Bien sûr, on est enchanté que cette fusion se réalise. On regrette un peu qu'il y ait encore une petite commune dans la région, qui s'appelle Montet et qui a vraiment du mal à vouloir nous rejoindre. Je pense que le temps fera le reste!

¹ Message pp. 241 lss.

Maintenant, j'ai un petit souhait. Vous avez vu, comme moi, dans la Feuille officielle, que ces communes qui fusionnent deviennent des secteurs de la nouvelle commune. Lorsqu'il y a une mise à l'enquête, on met «secteur» Vauderens, «secteur» Châtonnaye. J'aurais souhaité qu'une autre solution soit trouvée pour nommer ces communes. Je n'ose pas imaginer qu'un jour la commune de notre collègue Erika Schnyder devienne un «secteur». Cette commune, vous le savez, était une seigneurie des seigneurs de Glâne. Avec la manière de faire actuelle, elle deviendrait un jour un simple secteur de la ville des Zaehringen... Je vois mal une telle publication dans la Feuille officielle. J'aurais souhaité que M. le Commissaire et son Service trouvent une autre appellation pour ces anciennes communes, que ce soit village, hameau ou autres. C'est votre travail de trouver autre chose que le terme «secteur».

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). C'est tout naturellement à la suite du message N° 270 que le groupe de l'Union démocratique du centre votera également l'entrée en matière, à une grande majorité, du projet N° 271.

Le Rapporteur. Je remercie tous les rapporteurs de groupe qui soutiennent cette entrée en matière. Je vous informe également que la commission s'est aussi inquiétée – comme l'a dit le député Deschenaux – des possibilités de fusions dans la région. C'est vrai qu'à Montet, pour l'instant, il n'y a pas de volonté de fusionner. Je crois que c'est pour cette raison qu'elle reste à l'écart. Je pense aussi qu'il y a un avenir pour la commune de Montet dans la région d'Ursy. Concernant l'appellation «secteur», personnellement, je partage tout à fait l'avis du député Deschenaux sur cet objet. Je crois qu'une solution devrait être trouvée pour garder l'appellation «village» ou pour une autre formulation. Cette appellation «secteur» n'est pas très heureuse. Je n'ai pas d'autres commentaires.

Le Commissaire. C'est vrai que pour l'instant la commune de Montet est particulièrement réticente. Nous avons dû aller en pèlerinage pour lui faire accepter d'entrer dans l'unité de gestion forestière de la région. Nous avons réussi à la convaincre mais nous avons compris à ce moment-là que faire un pas de plus vers la fusion, ce n'était en tout cas pas encore le moment. Pour la demande de M. le Député Deschenaux, je partage absolument son sentiment. Je pense que l'appellation de «village de ...», comme dit M. le Rapporteur, serait beaucoup plus respectueuse. «Hameau» me paraît trop réducteur. On pourrait garder le nom de village puisqu'on supprime le nom de la commune mais on ne supprime en tout cas pas le village en faisant les fusions, vous le savez comme moi!

La remarque de M. Pascal Andrey me fait penser qu'il y a des communes plus habiles que d'autres à profiter de la manne de l'Etat. Il y en a qui en ont profité trois fois, c'est tout à leur honneur. Tant mieux pour elles! Il y en a qui n'aiment pas ouvrir leur porte-monnaie pour recevoir quelque chose. Tant pis pour elles aussi!

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article premier fixe l'entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2012.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 donne le nom de la nouvelle commune qui s'appellera Ursy.

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. L'article 4 fixe le montant de l'aide financière à la fusion. Le versement aura également lieu dès le 1^{er} janvier 2013.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. L'article 5 fixe le nombre de communes à 19 dans la Glâne. Et en espérant que la proposition de M. Deschenaux entre en vigueur, on pourra continuer à appeler la région de Vuarmarens, «village» de Vuarmarens.

Le Commissaire. Aucun district ne peut dire mieux! Moins 28 communes dans la Glâne, bravo au district de la Glâne!

– Adopté.

ART. 6, 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV,

PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 96.*

S'est abstenu:

Schorderet G (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

Motion M1120.11 André Schoenenweid/ Stéphane Peiry (révision de la loi sur les communes et nouvelle loi sur les finances communales)¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Notre motion demandant une refonte totale de la loi sur les communes répondait aux souhaits parfois exprimés dans cette enceinte à l'occasion de divers débats législatifs. A cela s'ajoutait également la volonté de mener un débat de fond sur un certain nombre d'aspects légaux et expérimentés ces dernières années par des édiles communaux. Néanmoins, nous comprenons les arguments développés par le Conseil d'Etat à propos du calendrier et nous voulons éviter de reporter la mise en œuvre du projet MCH2. Dans cette perspective, nous acceptons le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat et nous retirons par conséquent la première partie de notre motion qui demande une refonte complète de la LCo, étant entendu qu'elle devra avoir lieu une fois que les grands projets législatifs en cours, tels que les

fusions de communes et la répartition des tâches, seront dûment réalisés.

Quant à l'autre volet de notre motion, qui demande l'élaboration d'une nouvelle loi sur les finances communales, distincte de la loi sur les communes, nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'aller dans notre sens et nous l'en remercions. En effet, en l'état actuel de la LCo, des articles à caractère financier sont intégrés dans le chapitre «Administration de la commune». Or l'introduction à terme du nouveau plan comptable harmonisé, le MCH2, va amener un changement de paradigmes dans l'élaboration des comptes communaux. Hormis la structure comptable et l'inscription dans la loi de nouveaux principes comptables, de nouveaux documents financiers devront être publiés, tels qu'un tableau des flux de trésorerie et une annexe aux comptes plus développée. Dans cette perspective, nous pensons qu'il est utile d'accompagner le projet MCH2 avec une nouvelle loi modèle sur les finances communales à l'instar de ce qui se fait déjà au niveau cantonal avec la loi sur les finances de l'Etat.

En outre, j'ai appris entre-temps que l'élaboration d'une loi spécifique sur les finances communales faisait aussi partie des recommandations faites par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances lors de la publication du nouveau MCH2.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter la seconde partie de notre motion, comme proposé par le Conseil d'Etat.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Est-il l'heure d'entreprendre une révision totale de la loi sur les communes? Non! Faut-il mettre à jour les dispositions relatives aux finances communales? Sans doute! Mais les inscrire dans une nouvelle loi sur les finances communales, non! Sont-ce les communes qui demandent de mettre en œuvre rapidement cette grande lessive? Non, en tout cas pas à ma connaissance! Les communes ont besoin d'une loi-cadre qui définisse clairement les missions et les responsabilités de chacun et qui laissent un maximum de liberté, un maximum d'autonomie dans la manière de les assumer. C'est le cas de la loi actuelle.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien répond par la négative aux deux propositions des motionnaires. Tout d'abord, en ce qui concerne la révision de la loi sur les communes, nous partageons l'avis exprimé dans la réponse du Conseil d'Etat. Il convient de souligner que cette loi n'est pas une loi qui serait obsolète. Elle fait l'objet de toute l'attention de ce Parlement. Elle a subi de nombreuses révisions. Elle a été constamment mise à jour et elle reste un instrument efficace pour les responsables communaux. Il est donc urgent d'attendre. Laissons le paysage communal frivole se redessiner sous l'effet d'une nouvelle et décisive vague de fusions. Laissons la répartition des tâches canton-communes se clarifier enfin. Ce sera la tâche du nouveau Conseil d'Etat puis au nouveau Parlement de traduire ces nouvelles missions, ces nouvelles ambitions dans une loi sur les communes plus belle qu'avant et surtout, nous l'espérons, plus simple qu'avant.

En ce qui concerne les aspects financiers, force est de reconnaître que dans ce domaine les pratiques de ges-

¹ Déposée et développée le 7 juin 2011, BGC p. 1326; réponse du Conseil d'Etat le 3 octobre 2011, BGC octobre p. 2199ss.

tion financière, les modes de financement et la technique comptable ont fortement évolué ces dernières années. Une mise à jour des textes est à la fois plus nécessaire et plus urgente. Alors si nous pouvons admettre qu'il serait utile de revoir rapidement le volet financier de la loi sur les communes, nous sommes d'avis que la création d'une nouvelle loi traitant uniquement des aspects financiers de la gestion communale ne s'impose pas. Il est important de souligner que les prescriptions techniques de la gestion financière sont inscrites dans le règlement d'application et non dans la loi. Nous attendons une loi unique sur les communes qui, nous l'espérons, sera largement simplifiée, comme je vous le disais tout à l'heure. Lors de sa prochaine révision, le maintien des aspects liés aux finances communales – aspects qui sont inévitablement liés à la gestion administrative d'une commune – en fera, comme c'est le cas actuellement, une loi-cadre complète et cohérente pour tous ceux qui ont une responsabilité au sein d'une commune.

Alors, dans la logique de la réponse à une motion qui exprime des demandes précises que nous ne pouvons pas amender, le groupe démocrate-chrétien rejette cette motion. Si le plénum devait accepter le fractionnement, comme le propose le Conseil d'Etat, nous répondrions non aux deux propositions. Je vous invite à en faire de même.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Wie es der Staatsrat in seiner Antwort darlegt, ist es unbestritten, dass das Gemeindegesetz einer Revision unterzogen werden muss. Hingegen ist es angebracht, Prioritäten zu setzen und die finanziellen Aspekte vorzuziehen, um dadurch den Gemeinden Klarheit zu verschaffen. Wir haben aber in den vergangenen Jahren schon mehrere kleinere Revisionen unter Zeitdruck erledigen müssen. Eine Totalrevision wird daher früher oder später unumgänglich sein, um die Gesetzgebung den heutigen Anforderungen anzupassen.

Persönlich teile ich hingegen die Meinung des Staatsrats nicht vollends, dass zuerst die zukünftige Gemeindefusion abgewartet werden muss. Vielmehr muss in der nächsten Legislatur die Arbeit einer echten Aufgabenteilung angegangen werden. Dadurch wird sich auch die Art und Weise der Zusammenarbeit der Gemeinden ändern, wodurch Fusionen auf natürliche Weise geschehen werden. Der Wille einer solchen Aufgabenteilung war bisher nicht da und muss durch den neu zusammengesetzten Staatsrat rasch an die Hand genommen werden. Diese Aspekte werden den Gemeinden mehr helfen als eine reine Gesetzesrevision. Inwieweit die Revision des Gemeindegesetzes parallel dazu oder danach geschehen soll, bleibt abzuwarten.

Pour conclure, j'espère donc que non seulement une révision partielle ou totale soit agendée mais aussi les travaux d'une vraie répartition des tâches entre canton et communes.

Le groupe libéral-radical se rallie donc à la proposition du Conseil d'Etat par rapport au fractionnement de la motion et l'acceptation de la partie financière de la présente motion.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ich kann mich sehr kurz halten. Ich spreche im Namen der Fraktion.

Unser Kollege Stéphane hat uns informiert und wir schliessen uns vollumfänglich seinem Antrag einer Aufspaltung an.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a accueilli avec bienveillance la proposition des motionnaires. Il remercie d'avoir proposé d'ouvrir ce chantier qui nous semble particulièrement pertinent. C'est le moment de nous attaquer au statut communal. Il y a deux grandes préoccupations qui justifient notre soutien à la motion.

Tout d'abord, il s'agit de préoccupations liées à l'efficacité de l'administration communale. Les charges des communes augmentent, la complexité de leur dossier aussi. Tout ceci plaide selon nous en faveur du réaménagement non seulement des relations canton-communes, mais également de la gestion des finances communales. Un autre aspect qui nous tient particulièrement à cœur, c'est celui de la démocratie locale. Les communes restent quand même le premier niveau du système suisse, celui en contact direct avec les citoyens face auxquels elles sont redevables de la qualité et de la quantité de prestations qu'elles leur offrent. Les attentes des citoyens s'affirment avec le temps face à une administration locale qui doit être pertinente et efficace. La fusion des communes nous impose aussi une responsabilité, puisqu'elles seront plus grandes, plus capables, mais aussi plus porteuses d'enjeux importants à gérer. La répartition actuelle entre l'exécutif et le législatif a selon nous de très forts relents d'anciens régimes. Ceux qui, comme moi, sont aussi membres d'un conseil général en savent quelque chose. C'est le moment de rééquilibrer ces relations. Nous avons pris acte de la proposition de fractionnement du Conseil d'Etat et nous nous y résignerons un peu, sachant que nous soutiendrons dans la prochaine législature une révision complète et à fond de la loi sur les communes, de manière à équilibrer les pouvoirs entre l'exécutif et le législatif communal.

Thomet René (PS/SP, SC). Le groupe socialiste pensait suivre la proposition du Conseil d'Etat. Les motionnaires s'y sont ralliés. C'est sans aucune hésitation que nous nous rallierons aussi à ce vote.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je ferai une brève intervention comme motionnaire et représentant une petite minorité du groupe démocrate-chrétien. A écouter notre rapporteur et à force d'attendre, que devons-nous attendre? Les réformes dans la réorganisation territoriale des communes s'accompagnent toujours de modifications législatives. En imaginant la fin des réformes des communes avec de nouvelles fusions, on doit attendre jusqu'en 2017. En politique, il ne faut pas seulement attendre, mais également réformer les lois. Les lois apportent des effets positifs. En particulier, la réforme des finances est un élément prioritaire dans la gestion moderne, que ce soit pour l'Etat ou pour les communes. L'Etat a sa loi sur les finances qui a fait ses preuves. Les communes, avec la mise en place du nouveau modèle comptable, ont tout à gagner dans la gestion financière, dans la transparence et également dans les analyses des systèmes pérennes. Cette motion, avec son fractionnement,

est une aide bienvenue aux communes. Dans ce sens, je vous demande de soutenir le fractionnement, tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. M. Schönenweid a parlé de rapporteur, je n'ai pas tout à fait bien compris de qui il s'agissait.

C'est une loi qui a plus de trente ans. C'est une loi qui a été révisée régulièrement. Trente ans pour une loi, c'est même relativement long. A l'époque, les députés se réunissaient quatre fois par année, des sessions de trois semaines, qui parfois se déroulaient le matin et l'après-midi. Si vous prenez la peine de relire les débats du Grand Conseil de 1980, la révision avait duré les trois semaines entières. Cette loi a été renouvelée par des révisions successives, certaines plus importantes que d'autres. Après l'adoption de la loi sur la péréquation, après une nouvelle action de fusions et une répartition des tâches voulue de tout le monde – j'aurai l'occasion d'en parler demain matin à l'assemblée des communes fribourgeoises – le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de travail et va tenir une séance extraordinaire sur cette répartition des tâches, où il va responsabiliser l'Association des communes, qui est le partenaire incontournable et privilégié. Ce sera un des objets importants de la prochaine législature, puisque d'autres paramètres seront en place ou en voie de l'être, je parle de la péréquation et des fusions. Réviser la loi sur les communes avant d'avoir fait ces grandes transformations serait un exercice qui ne serait sûrement pas complet.

Le Conseil d'Etat, dans sa proposition de fractionnement, dit bien qu'il veut réviser le chapitre de la loi sur les communes qui est consacré aux finances communales et non pas en faire une nouvelle loi. De toute façon, il était un petit peu plus difficile de mettre en œuvre le MCH2 au niveau des communes qu'au niveau du canton. Nous avions prévu, même sans la motion, que ce serait fait pour 2014. Nous maintenons cet objectif, raison pour laquelle nous demandons un petit délai supplémentaire dans la réponse qui propose le fractionnement.

J'ai déjà répondu à M. le Député Ith, en disant que l'on accepte la répartition des tâches comme projet prioritaire.

Pour M. le Député Thévoz, j'aimerais lui dire qu'il y a aussi dans ce canton des communes où les relations entre le législatif et l'exécutif sont équilibrées. Tout ne dépend pas seulement d'une loi. Ça dépend aussi beaucoup de l'état d'esprit. On peut faire dans certaines communes toutes les lois que l'on voudra, si les relations sont conflictuelles, ce n'est pas la loi qui les réglera, mais l'état d'esprit. Dans ce sens, le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction de la proposition des motionnaires. Il vous propose le fractionnement et la mise en œuvre qui sera un peu plus longue qu'une année. En effet, une motion doit être mise en œuvre dans l'année. Ce sera fait le plus rapidement possible. Le Service des communes travaille d'arrache-pied sur cette mise en œuvre la plus rapide possible de MCH2. Dans ce sens, je vous propose d'accepter les propositions du Conseil d'Etat.

– Au vote, le fractionnement de la motion, proposé par le Conseil d'Etat, est accepté par 64 voix contre 32. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 64.*

Ont voté non:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhäus (SE, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 32.*

– Au vote, la prise en considération de cette motion, selon les considérants du Conseil d'Etat, est acceptée par 64 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV,

ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 64.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 30.*

S'est abstenue:

Stempfel (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique dans le délai mentionné dans la réponse.

Motion M1122.11 René Thomet/Gaétan Emonet (élection des syndicats par le peuple – modification de la loi sur les communes)¹

Prise en considération

Thomet René (PS/SP, SC). «Circulez, il n'y a rien à voir». C'est ainsi qu'on pourrait résumer la position du Conseil d'Etat. Le système de l'élection du syndic ou de la syndique en vigueur a fait ses preuves et est bien ancré dans les traditions. La réponse du Conseil d'Etat est particulièrement décevante. Tout va bien dans le meilleur des mondes. Il n'y a aucun problème au sein des autorités communales de ce canton, aucun conflit, aucune atteinte à l'image de l'une ou l'autre commune. «Notre système basé sur la démocratie représentative est susceptible d'assurer que le syndic soit élu par une majorité des édiles communaux, ce qui devrait garantir le bon fonctionnement de cette autorité pendant une législature» nous dit le Conseil d'Etat. C'est vrai dans la majorité des cas et notre proposition ne changerait pas ce principe quand il y a entente et consensus dans la désignation du *primus inter pares*. Mais quand ce principe ne fonctionne pas, quelle solution? Actuellement, un pourrissement de la situation, des conflits, dans certains cas une enquête administrative, une tentative de remise à l'ordre du préfet et même une mise sous tutelle de la commune. Et quels sont les dégâts collatéraux de ces situations? Il y a une perte de confiance entre la population et les autorités, une atteinte à l'image des communes concernées. Parce

que dans la plupart des cas, le syndic n'est pas perçu comme le *primus inter pares*. Entre les dépenses liées et les décisions qui appartiennent aux comités des associations de communes, le citoyen a de plus en plus le sentiment de ne plus avoir grand chose à dire en matière communale. Il ne faut donc pas s'étonner que son mot, il le manifeste par la négative, par l'opposition à cette autorité toujours plus éloignée de lui.

Quel risque y a-t-il donc à apporter plus de démocratie directe dans la désignation des syndicats? Encore une fois, lorsque les édiles montrent leur capacité à s'entendre pour la désignation de leur syndic, la confiance ne sera pas atteinte et l'on se retrouvera dans le même cas de figure que celui que l'on connaît actuellement. Quand plusieurs personnes pourront prétendre à la fonction, les citoyens décideront qui ils souhaitent investir de cette fonction et la responsabilité de l'élu n'en sera que renforcée. La demi-page d'argumentation en relation avec le problème insurmontable en cas de fusion de communes prête à sourire. Dans ce cas-là aussi, s'il y a entente et pas plusieurs prétendants, il n'y aura pas d'élection par le peuple. Le Conseil d'Etat remarque que nous n'indiquons pas selon quel système l'élection du syndic devrait se dérouler. Si nous avions été précis dans ce domaine, il n'est pas exclu que l'on ait critiqué cet excès de précisions. Reconnaissons que les exemples d'élection des syndicats qui existent dans d'autres cantons ne présentent pas une multitude de systèmes et que l'acceptation de notre motion ne va pas mettre le Conseil d'Etat dans l'embarras. Notre proposition consacre la tradition quand les édiles sont dans l'esprit de cette tradition, c'est-à-dire lorsqu'ils sont capables de s'entendre et qu'ils sont capables d'un consensus. Elle se montre progressiste quand il s'agit de trouver une solution lorsqu'on ne peut atteindre le consensus et l'entente nécessaire. Elle est de nature à rétablir ou renforcer la confiance entre le peuple et ses autorités; elle n'est qu'une concrétisation d'une démocratie directe que beaucoup se plaisent à relever comme un atout de notre démocratie.

Neuhaus Othmar (PDC/CVP, SE). Die Wahl des Gemeindepräsidenten oder der Gemeindepräsidentin durch das Kollegium des Gemeinderates ist ein tief verankertes und mehrheitlich akzeptiertes System im Kanton Freiburg. Es wäre falsch zu sagen, dass es sich hierbei einfach um einen alten Zopf handle. Seien wir ehrlich, wir wissen genau, weshalb diese Forderung zum wiederholten Male gestellt wird. Aber jedes Mal wurde klar entschieden, am heutigen System festzuhalten. Wenn im Zusammenhalt eines Gemeinderates der Wurm drin steckt, nützt auch ein vom Volk gewählter Primus inter Pares nichts. In den allermeisten Fällen ist der oder die vom Kollegium gewählte Vorsitzende für das Funktionieren des Gemeinderates von grosser Bedeutung. Die CVP-Fraktion hat sich mit der Forderung gemäss Motion auseinandergesetzt und lehnt diese Motion folglich einstimmig ab.

Pourquoi devons-nous changer quelque chose qui fonctionne bien? Je vous propose de rejeter cette motion.

¹ Déposée et développée le 9 juin 2011, BGC p. 1327; réponse du Conseil d'Etat le 27 septembre 2011, BGC octobre p. 2201ss.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). En tant que syndic, j'ai un intérêt évident par rapport à ce sujet, vous en conviendrez. Ma commune n'a pas eu de problème avec l'élection de son syndic depuis plus de 30 ans. Il est vrai que dans ce laps de temps, il n'y a eu que deux changements de syndic. Plaisanterie mise à part, le problème soulevé par les motionnaires est un faux problème. Ce n'est pas parce qu'il y a eu dans une commune des tensions lors de la dernière élection qu'il faut changer de système pour les 180 communes où cela s'est déroulé parfaitement. Faut-il élire à la syndiculture d'une commune la personne la plus populaire ou la plus compétente? Loin de moi l'idée de penser que le citoyen n'est pas compétent pour choisir son syndic, mais il n'a de loin pas tous les éléments en main pour prendre la meilleure décision. Pour qu'un conseil fonctionne correctement, il est d'abord nécessaire que chaque conseiller se soucie de l'intérêt de ses concitoyens avant son intérêt personnel ou celui de son parti. Le syndic a pour mission de conduire les débats, de poser les bonnes questions et d'amener, en bon médiateur, à une décision très souvent consensuelle. Il doit être également le garant de l'équité et du respect de chacun. Il a la responsabilité de créer les conditions favorables pour mener son conseil sur la voie du succès. Qui mieux que le conseil lui-même pourrait choisir en son sein la personne qui aura le charisme nécessaire pour conduire avec efficacité les débats? Lorsque cela ne fonctionne pas, ce n'est pas le système de l'élection qu'il faut mettre en cause, mais les personnes qui n'acceptent pas les règles démocratiques. Fort de ces considérations, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous recommande chers collègues de rejeter cette motion.

Piller Alfons (*UDC/SVP, SE*). In der Motion M1122.11 Thomet/Emonet «Volkswahl des Ammans» verlangen die Motionäre, dass die Gemeindepräsidenten und Ammänner vom Volk gewählt werden. In verschiedenen Kantonen wird der Amman bereits vom Volk gewählt. Wie wir der Antwort des Staatsrates entnehmen können, war das bereits mehrere Male verlangt worden, unter anderem auch im Verfassungsrat. Die SVP-Fraktion hat die Motion diskutiert und lehnt diese grossmehrheitlich ab. An dieser Stelle danke ich dem Staatsrat für die ausführliche und gut begründete Antwort. Persönlich bin ich froh, dass der Staatsrat die Motion ablehnt. Ich finde es wichtig, dass der Amman vom restlichen Rat getragen werden kann, sonst sind Unstimmigkeiten programmiert. Meines Erachtens macht eine einzige Schwalbe noch keinen Frühling aus. Es kann doch nicht sein, dass wir hier in diesem Rat die Probleme einzelner Gemeinden lösen helfen. Mit diesen Worten lehnen wir die Motion ab und laden Sie ein, das Gleiche zu tun.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). J'ai prêté une oreille attentive aux propos de mon ami René Thomet et je peux comprendre l'ensemble de ses propos. Je déclare mes intérêts: je suis dans le même wagon que mon collègue Wicht depuis 16 ans, donc on connaît un peu la manicle. La récurrence de l'objet traité dans la motion qui nous est soumise ce matin met en exergue

une fois de plus les avantages et les inconvénients de l'élection de la syndique ou du syndic par l'ensemble des citoyennes et citoyens de sa commune. Si l'on jette un regard pas si lointain mais objectif sur les dernières élections communales de ce printemps, force est de constater aussi que la fonction de syndic est tout de même la plus exposée, en regard notamment des résultats dont ont été gratifiées certaines têtes d'exécutif. J'en ai fait personnellement l'expérience, mais soyez-en convaincus, je m'en suis remis. Je dois dire qu'une telle attitude a aussi heurté certains nouveaux candidats pour la plupart qui se sont vus, eux, gratifiés d'une quantité impressionnante de voix, sans avoir donné aucune preuve de leurs compétences et de leur engagement. Mais tout le monde sait que les bons balais, les balais neufs, balayent bien. Il est vrai qu'il est souvent plus facile de critiquer ceux qui s'engagent pour la collectivité que de faire un pas dans un réel engagement civique pour sa commune. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Pour ma part, j'assume pleinement cette maxime. La volonté démocratique s'exprime à chaque élection avec son lot de surprises. Devant assumer avec sérénité un bon fonctionnement au sein de son exécutif, le syndic doit être reconnu par ses qualités, je dirais AOC supérieures, de rassembleur au-dessus de la masse, comme nous le disons notamment dans les turbulences que peut traverser un conseil communal. Alors là nous n'allons pas entrer dans les finesses qui sont inscrites dans la présente réflexion sur cette motion, finesses qui peuvent surgir dans le processus de nomination du syndic et qui relèvent parfois plus de la cuisine électorale et partisane. Dans ce sens-là, nous visons à l'essentiel et il semblerait que le système actuel convienne à une grande majorité de personnes, notamment concernées. Le groupe Alliance centre gauche, dans sa majorité, n'acceptera donc pas cette motion.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je suis dans le même wagon que tous les collègues qui ont parlé précédemment. Les membres d'un conseil communal connaissent bien la manière de fonctionner d'un de ses membres pour savoir si celui-ci est la bonne personne pour devenir syndic. L'élection par le peuple privilégie les personnes plus populaires. La volonté de modifier le système actuel n'est pas en adéquation avec les problèmes rencontrés. Le conseil communal doit former une équipe qui travaille pour le bien de la commune et qui cherche les meilleures solutions pour résoudre les nombreux dossiers. Ceci est difficilement réalisable lorsque les positions partisans prennent le dessus, lorsqu'un groupe décide de travailler indépendamment du collège tout en cherchant le premier prétexte ou alibi pour faire penser à une mauvaise façon de fonctionner, alors qu'il a déjà conclu que ça ne va pas fonctionner avant de commencer à travailler. Mesdames et Messieurs, les partis politiques doivent se prononcer sur les dossiers politiques, créer le débat. Par contre, l'ingérence d'un parti politique dans le fonctionnement d'un conseil communal ne peut que perturber la bonne marche de celui-ci, laissant les citoyens dans la perplexité. Les problèmes ne sont pas toujours où l'on veut faire croire qu'ils sont et c'est bien le cas de cette motion que je ne soutiendrai pas.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich spreche in meinem persönlichen Namen. Ich unterstütze diese Motion, weil eine demokratischere Wahl der Gemeindepräsidenten, Ammänner und Gemeindepräsidentinnen ein altes Anliegen in einem Kanton ist, dessen demokratische Institutionen dem Volk die Mitsprache sehr oft verweigern. Unser Syndic in der Fraktion hat gesprochen. Ich teile seine Meinung nicht, dass die Mehrheit des Volkes diese Lösung gut findet, da das Volk noch gar nie die Gelegenheit hatte, sich zu dieser Frage zu äussern. Zu der Bemerkung des Herrn Kollegen Neuhaus, der Syndic sei ja nur der Primus inter Pares, möchte ich Folgendes sagen: Lieber Kollege Neuhaus, Sie waren bei der letzten Revision des Gemeindegesetzes, in der die Rolle des Syndics gegenüber den anderen Kolleginnen und Kollegen des Gemeinderates verstärkt wurde, noch nicht in diesem Rat. Im Verfassungsrat wurde das Problem diskutiert. Schon damals fanden wir, die Exekutive hat ein derartiges Gewicht in Freiburg, dass es nötig ist, auch die Funktion des Syndics vom Volk bestimmen zu lassen. Es ist auf dieser lokalen Ebene, wo man sehr nahe am Volk ist, nötig, dass sich die Bürgerinnen und Bürger auch zu der Ämterverteilung innerhalb der Exekutive und vor allem zu der speziellen Funktion der Leitung der Gemeinde äussern können. In der Zwischenzeit, nach der Verfassungsänderung, wurde die Rolle des Syndics verstärkt, so dass sich die Bedingungen geändert haben. Deshalb wäre meines Erachtens eine Volkswahl auf dieser Ebene ein gutes Zeichen, damit die Bürgerinnen und Bürger etwas mehr Vertrauen in ihre Gemeindebehörden erlangten. Es ist nicht die spezifische Situation in einer Gemeinde, die mich zu dieser Meinung bringt. Ich teile sie seit Jahrzehnten, weil ich sehe, welche Wichtigkeit eine solche Wahl in anderen Kantonen hat. Ich denke, dass es nötig ist, über unsere Grenzen hinaus zu schauen und zu sehen, wie es an anderen Orten funktioniert, wo diese Wahlen zu den wichtigsten gehören und wo Gemeindepräsidentinnen und -präsidenten auch Identifikationsfiguren sind. Wenn wir unseren Syndics diese Chance verwehren, ist das sehr schade. Deshalb unterstütze ich diese Motion.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Elire les syndics par le peuple: voilà une idée, une demande et des débats qui ont déjà résonné dans cette enceinte à de nombreuses reprises. De l'avis général, comme vous le savez, et pour plusieurs d'entre vous comme vous le pratiquez, le fonctionnement d'une commune repose tout d'abord sur la capacité des élus à tirer à la même corde, à faire fi des étiquettes politiques qui ont prévalu lors d'élections parfois agitées. Chaque conseiller ou conseillère apporte sa sensibilité, mais avec un but général, faire avancer sa commune, développer des projets pour le bien commun, faire preuve d'ingéniosité et parfois même avancer des idées innovatrices qui sortent des sentiers battus de la simple gestion du ménage commun. Afin de faire avancer cette petite équipe, cela a été relevé dans plusieurs interventions tout à l'heure, il faut à sa tête un syndic ou une syndique qui sache diriger les débats, négocier, écouter les avis, mener un groupe avec compétence, connaître les dossiers et une certaine disponibilité. Oui, dans la plupart des cas cela

fonctionne, cela fonctionne même très bien, à satisfaction de la population et des citoyens. En plus des éléments précités, le syndic ou la syndique est le-la représentant-e, l'image de sa commune, le porteur des décisions préparées lors de rencontres intercommunales à l'extérieur ou lors de manifestations diverses. Oui, dans la plupart des cas cela fonctionne, cela fonctionne très bien, et les citoyens se reconnaissent dans leur syndic et en sont fiers. Alors pourquoi changer ce mode d'élection qui semble convenir à tous, comme l'a relevé le député Neuhaus? Eh bien, ce système, ce tableau idyllique a quelques zones d'ombre, zones d'ombre qu'il convient de prendre au sérieux et pas seulement pour un seul cas qui s'est déroulé ce printemps. Quelques manœuvres politiciennes, quelques pressions allant à contresens du bien commun, quelques «deals» qui ne répondent pas à la volonté des citoyennes et citoyens exprimée dans les urnes ont prévalu et prévaudront à l'avenir pour l'élection d'une minorité de syndics dans notre canton. Je le rappelle, notre motion ne demande pas une élection généralisée des syndics par le peuple, mais elle demande que celui-ci puisse être appelé à se prononcer lorsque cette place est convoitée par plusieurs candidats et que seuls des éléments leur échappant seraient pris en compte pour élire ce *primus inter pares*. Comme l'a déjà dit mon collègue René Thomet, le peuple doit avoir la possibilité de se prononcer afin que cette nomination ne soit pas contestée, contre-productive et afin que le syndic ou la syndique trouvent ici une vraie légitimité. Ce sont les exceptions qui font la règle et régler les cas exceptionnels par les urnes ne remet pas en cause tout un système mais apporte plus de transparence et de pouvoir au peuple. Et certains partis le demandent même au niveau fédéral. Merci de soutenir cette motion et pour votre attention.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). J'ai comme intérêt, comme certains de mes collègues qui se sont exprimés tout à l'heure, également la chance de faire partie de cette catégorie de syndics élus selon le système actuel, c'est-à-dire par consensus au sein du conseil communal. Je voudrais quand même, tout en étant d'ailleurs très brève, faire remarquer que jusqu'en 2006, le syndic était effectivement le *primus inter pares*. Avec la modification de la loi sur les communes en 2006, il a été donné au syndic un peu plus de pouvoirs que ceux qu'il n'avait jusqu'alors. En faisant ceci, on exigeait en quelque sorte des syndics qu'ils se mettent au-dessus de la mêlée, qu'ils prennent leurs responsabilités en restant dans une dynamique d'arbitre, en restant aussi dans une dynamique non partisane. En faisant cela, en quelque sorte, on a élevé le syndic à un rang de responsable du bon ménage communal, puisque c'est à lui qu'il appartient de faire de l'ordre lorsqu'il y a des problèmes au sein du collège communal. Alors ce faisant, évidemment le syndic doit se distancer même du parti qu'il est supposé représenter et cela fait qu'il a besoin, pour agir ainsi, pour pouvoir prendre ses responsabilités, d'une forte légitimité. Alors cette légitimité est donnée suivant le résultat des élections et dans ces cas-là évidemment, l'élection du syndic ne fait pas de doute. Mais dans les situations où on se trouve à la marge et où il ne peut pas se dégager une vision très claire de la volonté populaire, à mon avis il est très

important que la force du syndic repose justement sur cette volonté populaire. Et cette motion présente cet avantage de permettre au peuple de dire exactement ce qu'il veut comme autorité qui le gouverne et à qui il octroie sa préférence pour diriger l'autorité collégiale qui doit mener à bien la gestion de la commune. C'est pour ça que je vous demande de soutenir cette motion.

Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le hasard est parfois un peu «lustig». J'ai débuté mon activité politique en 1968, en récoltant des signatures pour des amis qui venaient de créer un nouveau parti qui s'appelait le PCS ou le PICS à l'époque, pour l'élection des syndics par le peuple. Cette initiative avait abouti, elle avait le nombre de signatures requis; elle n'a curieusement jamais été traitée par le Grand Conseil et je ne l'ai pas retrouvée dans les tiroirs de ma Direction. C'est vrai qu'à l'époque la répartition entre les Directions était quelque peu différente. Les quelques députés qui connaissent un peu ma carrière politique communale savent que s'il y avait eu l'élection des syndics par le peuple, j'aurais probablement été syndic au moins 10 ans avant que je ne l'aie été effectivement. Et puis je termine ma carrière politique en combattant une motion pour l'élection des syndics par le peuple. Voilà un petit peu le caractère «lustig» du hasard. C'est je crois la troisième fois au moins que ce sujet revient sur la table du Grand Conseil et du Conseil d'Etat durant ma fonction.

Cela a été dit par l'un ou l'autre d'entre vous, l'élection par le peuple change la fonction de syndic. Dans le canton de Vaud par exemple, le syndic a des compétences que ses collègues de l'exécutif n'ont pas, dont des compétences pénales. Vous savez que l'acceptation de la fonction de syndic peut être très différente d'un canton à l'autre. En Thurgovie, il y a des communes qui mettent des annonces dans les autres cantons afin de chercher un président de commune. Celui-ci peut habiter à Bâle ou à Zurich par exemple, et pour eux ce n'est pas un problème parce que la relation avec la commune est moins émotionnelle que chez nous, c'est surtout une relation administrative. J'ai tout connu lors de l'élection des syndics. J'ai connu des élections à 9 contre 0, puisqu'on était 9, à 5 contre 4, j'ai même quitté la salle lors de l'éviction d'un syndic. Donc je connais assez bien le sujet. Mais je pense que le Conseil d'Etat, contrairement à ce que dit M. le Député Thomet, ne dit pas: «Circulez, il n'y a rien à voir», il dit qu'il y a peut-être un peu plus de complexité à respecter. Il y a une tradition fribourgeoise qui en général se passe bien et je ne crois pas que ce soit nécessaire de changer la loi pour des circonstances particulières. D'ailleurs quand M. Emonet explique que c'est l'équipe qui compte dans une commune, c'est un peu difficile de faire fonctionner une équipe quand ce n'est pas l'équipe qui a choisi son chef et ça peut parfois être contre-productif aussi. Je pense que c'est à cause de ce genre d'argument et de la très grande majorité des cas où cela se passe bien pour l'instant dans le canton, que le Conseil d'Etat vous demande de ne pas changer la loi et d'accepter que l'on continue l'élection des syndics à l'intérieur de l'exécutif communal.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 28. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 28.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Brunner (SE, PS/SP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Raemy (LA, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP). *Total: 6.*

– Cet objet est liquidé.

Projet de loi N° 251 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance¹

Rapporteur: **André Ackermann (PDC/CVP, SC).**

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Deuxième lecture

Le Rapporteur. Permettez-moi un bref rappel des faits. Lors de la première lecture, la discussion s'était principalement cristallisée sur l'article 3, alinéa 1, lettres k et l. Compte tenu des divergences constatées dans les débats de la commission parlementaire et en plénum en première lecture, le Bureau a décidé de reporter la deuxième lecture à la session de novembre

¹ Entrée en matière et première lecture le 6 septembre 2011, *BGC* pp. 1393ss.

pour permettre une nouvelle réflexion. Suite à la première lecture, quelques membres de la commission parlementaire ont rédigé une proposition d'amendement pour l'article 3, alinéa 1, lettre k. Celle-ci a été soumise par voie de courriel à tous les membres de la commission ainsi qu'à M^{me} la Commissaire du Gouvernement, qui a déclaré à titre personnel pouvoir s'y rallier. Suite à cette consultation, un seul membre a déclaré vouloir s'abstenir; tous les autres membres de la commission ont accepté cette proposition, donc tacitement. Cette proposition d'amendement a été consignée dans le projet ter, j'y reviendrai dans le cadre de la lecture des articles.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je pourrais me rallier à la proposition ter de la commission pour l'article 3, alinéa 1, lettre k.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Nous traitons deux mois plus tard cette deuxième lecture de la loi sur le financement des hôpitaux. Permettez-moi de faire part de ma perplexité dans le traitement de ce dossier par la commission. En effet, je me demande qui tire les ficelles dans les enjeux financiers de cette loi cantonale? Je le rappelle et ça nous ne devons pas l'oublier, ce projet est en premier l'application d'une loi fédérale votée par un Parlement majoritairement de droite et dont le but est clairement la privatisation du système de santé. Mais en plus, pourquoi le Bureau du Grand Conseil a-t-il repoussé cette deuxième lecture deux sessions plus tard? Tout simplement par peur du référendum annoncé par le syndicat SYNA en pleine période électorale, ça c'est certain, mais également parce que la consultation des vrais décideurs a pris du temps. Dès lors, qui sont les vrais décideurs pour cette loi? Probablement les directeurs ou les financiers des hôpitaux privés. Nous voici maintenant avec un projet ter pour la lettre k de l'article 3. La proposition est globalement acceptable, bien qu'elle ne soit pas aussi pertinente que la formulation du Conseil d'Etat qui garde bien entendu la faveur et le soutien du groupe Alliance centre gauche. La nouvelle proposition est surtout un garde-fou espéré par la droite contre le référendum. En effet, comment comparer globalement des conditions de travail? Et les conditions de travail de qui dans l'institution? De quelle catégorie de personnes? Comment le faire alors que dans les hôpitaux privés, deux personnes qui ont la même formation, effectuée au même moment dans le même canton, engagées en même temps dans un même service et au même pourcentage de travail n'ont pas le même salaire? Vous le comprenez, en matière de conditions de travail, la règle dans un hôpital privé c'est qu'il n'y a pas de règle. C'est le royaume du n'importe quoi. La fiche de salaire reste un élément secret dans notre pays. Nous n'avons pas l'habitude de parler ouvertement de nos revenus. Alors comment les comparer? Si la version ter devait être choisie, et je ne me fais pas trop d'illusions à ce propos quant au vote de la majorité de ce Parlement, je demande au Conseil d'Etat de mettre des règles claires dans le règlement d'application de cette loi et je rends surtout attentif le personnel des hôpitaux privés. C'est en effet le moment pour lui de s'organiser, de se syn-

diquer, afin qu'il ait les moyens de faire appliquer globalement cette loi. Quant à la suppression de la lettre l, elle confirme les intentions pour un octroi de privilèges effectué sur le dos des personnes qui font réellement le travail dans les hôpitaux. On est bien dans l'application de la règle du «tout ce que je donne est de trop et tout ce que je reçois n'est pas assez», règle appliquée par une certaine catégorie de dirigeants libéraux. La défense des travailleurs et des travailleuses, minorisée aussi bien en commission qu'en plénum lors de la première lecture, a tout de même triomphé grâce à l'arme dangereuse du référendum. Comme quoi, même en étant député PCS, on peut influencer la majorité, ce qui donne toute la pertinence à notre parti, n'en déplaise à la presse qui aimerait voir une gauche simplifiée. Quant au référendum, c'est le comité de SYNA qui décidera ce qu'il va faire suite à cette deuxième et troisième lectures. Soyez-en sûrs, SYNA et les autres milieux syndicaux seront vigilants et chercheront à comparer globalement les conditions de travail. Ils ne manqueront pas de dénoncer les cas de non-respect de la loi. Le groupe Alliance centre gauche, quant à lui, préférera la version du Conseil d'Etat, qui reste bien préférable à celle de la commission.

ART. 1 ET 2

– Confirmation de la première lecture.

ART. 3 AL. 1

LET. A À D

– Confirmation de la première lecture.

LET. E

Le Rapporteur. Je confirme les débats de la première lecture. Je rappelle que vous aviez accepté en première lecture le projet bis de la commission. Je vous demande de confirmer ce vote. Je sais que le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition bis. Je rappelle que dans cette proposition bis, la commission propose de supprimer la fin de la lettre e, c'est-à-dire «les hôpitaux publics doivent au surplus présenter le budget et les comptes sur la base du plan comptable appliqué par l'Etat». La commission, à l'unanimité, a estimé que c'était une exigence inutile, qui en plus ne serait applicable qu'aux établissements publics et non aux établissements privés. Elle estime que c'est un travail inutile qu'on demande aux hôpitaux publics. D'autre part, je rappelle qu'à l'article 7 alinéa 1, lettre e qui traite du mandat de prestations, il y a une disposition qui à mon avis est suffisante pour que le Conseil d'Etat ait des exigences par rapport aux informations nécessaires. La teneur de cette lettre e de l'article 7 est en effet la suivante: «les informations et les résultats attendus de la part des hôpitaux et des maisons de naissance» peuvent être exigés par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'attribution du mandat de prestations. Donc, je vous demande de confirmer la première lecture.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je maintiens la version initiale. En effet, au vu des enjeux financiers de l'Hôpital fribourgeois et du Réseau fribourgeois de santé mentale, soit plus de 200 millions

au budget 2012, le Conseil d'Etat estime que cet engagement ne peut pas se résumer à quelques lignes dans le budget et il propose dès lors que le budget et les comptes des hôpitaux soient toujours intégrés dans les comptes et budgets de l'Etat, pour information.

– Au vote l'art. 3 al. 1 let. e est accepté selon la proposition de la commission (projet bis) par 60 voix contre 23 voix pour la version initiale du Conseil d'Etat. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Savary (BR, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 23.*

– Confirmation de la première lecture.

LET. F À J

– Confirmation de la première lecture.

LET. K

Le Rapporteur. Pour cette disposition, la commission vous propose la version ter dont j'ai parlé au début. Tout d'abord, j'aimerais simplement rétorquer à M^{me} la Députée Aeby-Egger qui s'est exprimée tout à l'heure qu'en fait le seul souci, en tout cas d'une majorité de la commission parlementaire et du Bureau, a été de faire en sorte que ce projet de loi d'application puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012, ce qui est une absolue nécessité étant donné que les décisions fédérales en la matière entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et qu'il n'y avait pas d'autres motivations.

En ce qui concerne ce projet ter – vous l'avez reçu – il a la teneur suivante: «L'Etat finance les prestations

des hôpitaux et des maisons de naissance qui, pour ce qui concerne les établissements privés, à défaut de convention collective de travail ayant force obligatoire, *veillent à offrir des conditions de travail dans l'ensemble comparables avec celles appliquées dans les établissements publics*».

Je pense que cette disposition a le mérite d'une grande souplesse. Je rappelle que la proposition originelle du Conseil d'Etat aurait forcé le Conseil d'Etat à édicter des règles. Cette disposition-là, à mon avis, donne toutes les garanties nécessaires et elle est beaucoup plus souple que la proposition originelle du Conseil d'Etat.

Je vous invite donc à soutenir la proposition ter de la commission.

La Commissaire. Je rappelle qu'en l'état nous ne rencontrons pas de difficultés avec les conditions salariales des collaborateurs des cliniques privées. L'article tel que proposé est un garde-fou. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la version du projet ter.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le temps influence positivement l'attitude des députés et la sagesse prévaut. En effet, le projet ter propose une formulation qui, semble-t-il, donne satisfaction à la majeure partie des forces en présence de ce Parlement et des acteurs sur le terrain. Le groupe libéral-radical est satisfait du consensus trouvé et va approuver le projet ter.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Dès la mise en œuvre de cette loi, le fonctionnement des établissements publics se rapprochera du fonctionnement actuel des établissements privés et inversement. Dans la mesure où l'Etat assurera les rôles de régulateur et de mandant de prestations et où les deux types d'établissements fonctionneront sur le même principe, il est normal et très important qu'il se réfère dans l'ensemble aux mêmes règles, surtout celles qui concernent les conditions de travail du personnel travaillant dans ces institutions. Vous savez que la part financière liée aux salaires du personnel représente un grand pourcentage des frais totaux des établissements hospitaliers. Aussi, on ne pourrait accepter dans le futur que ces établissements engagent de la main d'œuvre moins qualifiée qu'actuellement ou baissent la dotation dans le but d'accroître leur compétitivité. Cette manière d'opérer a ses limites et dans certains cas, de tels procédés peuvent se répercuter sur la qualité de la prise en charge des patients et patientes. L'expérience montre également que la qualité des prestations augmente quand le personnel est impliqué de manière efficace dans les décisions. Dans un monde en constante mutation, il est indispensable de profiter de l'expérience de l'ensemble des intervenants. En ce sens, la conclusion d'une convention collective de travail est un outil précieux qui garantit la mise en place d'un partenariat social efficace, qui garantit une meilleure collaboration et prend en compte l'expérience de chacun et chacune.

Pour que les établissements publics et privés travaillent le plus possible à bistro égal, le groupe socialiste accepte et soutiendra à la majorité le compromis de la proposition du projet ter, mentionnant des conditions

de travail dans l'ensemble comparables à celles appliquées dans les établissements publics. N'oubliez pas qu'à chaque fois que vous entrez en tant que patient dans un établissement hospitalier public ou privé, vous confiez votre vie aux mains du personnel soignant. A nous aujourd'hui de prendre aussi soin de ce personnel soignant et de ses conditions de travail en le soutenant et approuvant ce projet ter. Je vous remercie de votre attention.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Je ne comprends pas ce qui ne joue pas avec la première version du Conseil d'Etat. La version dit clairement «se conforme aux éventuelles exigences». Ce n'est pas vrai que le Conseil d'Etat serait obligé de fixer des règles. M^{me} la Commissaire l'avait bien dit en commission. Actuellement, il n'y avait pas besoin de le faire. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi tant d'énergie est déployée pour changer un article qui était bien formulé. C'est la raison pour laquelle je me demande qu'est-ce que ceci cache? Notre groupe soutiendra malgré tout la version du Conseil d'Etat.

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). La proposition de la commission concernant la lettre k est un compromis entre le résultat de la première lecture et le projet initial du Conseil d'Etat. Le groupe de l'Union démocratique du centre peut vivre avec cette modification qui n'est pas très contraignante. La majorité soutiendra ce projet ter.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien salue la solution trouvée. La proposition constitue un compromis qui a permis de mettre d'accord l'ensemble des membres de la commission. Je vous invite à soutenir le projet ter. Le personnel des cliniques privées est satisfait de sa rémunération et j'aimerais le rappeler. Je dis aussi à M^{me} Aeby que les salaires des cliniques privées sont généralement inférieurs à ceux des hôpitaux publics. Ses propos de tout à l'heure sont pour moi inquiétants. Ne sont-ils pas une option pour augmenter purement et simplement les coûts de la santé dans le canton? Merci!

Le Rapporteur. A M^{me} la Députée Aeby, je réponds que je ne comprends pas la même chose qu'elle. Quand je lis dans un article «aux éventuelles exigences posées par le Conseil d'Etat», le Conseil d'Etat devrait bien poser ces exigences et les formuler quelque part. J'estime que la proposition faite par la commission est beaucoup plus souple puisqu'elle n'exige pas que le Conseil d'Etat mette au clair ces exigences.

La Commissaire. Je me réjouis qu'un consensus ait pu être trouvé sur cet alinéa. Il est important que l'on puisse avoir un cadre pour les conditions salariales, également pour les collaborateurs des cliniques privées. Il n'y a pas aujourd'hui de problème particulier. Si effectivement les salaires sont à ma connaissance un tout petit peu inférieurs à ceux des hôpitaux publics, les employés ont plus de vacances. Je vous invite à soutenir le projet ter de la commission.

– Au vote l'art. 3 al. 1 let. k est accepté selon la proposition de la commission (projet ter) par 71 voix contre 10 voix pour de la version initiale du Conseil d'Etat. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Chasot (SC, ACG/MLB), Hänni-F (LA, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Ganioz (FV, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).¹

LET. L

Le Rapporteur. Je vous propose de confirmer les débats de la première lecture et le projet bis de la commission qui proposait la suppression de cette lettre l. En effet, nous ne sommes pas dans un milieu financier, mais dans un milieu de la santé. Nous n'avons connaissance d'aucun abus dans le domaine. Il n'y a pas nécessité de prévoir une telle exigence dans le projet de loi.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je maintiens la version du projet initial. Je rappelle que c'est plus de 28 millions que l'Etat va investir dans les cliniques privées. Il semble adéquat que, le cas échéant, le Conseil d'Etat puisse poser d'éventuelles limites aux indemnités versées.

¹ La proposition de la commission (projet ter) figure en p. 2363.

Thomet René (PS/SP, SC). Le rapporteur dit qu'il n'y pas de problème. On ne fait pas une loi pour régler des problèmes existants, on fait également une loi en prévention de problèmes éventuels. Je ne pourrais pas admettre que l'on constate à un certain moment dans un établissement privé des abus dans la distribution d'indemnités versées aux dirigeants et d'avoir un Conseil d'Etat qui dit «nous ne pouvons pas intervenir car nous ne disposons pas de la base légale». Cet alinéa 1 n'est que la base légale qui permettrait, le cas échéant, au Conseil d'Etat d'intervenir lors d'un abus flagrant d'indemnités versées aux membres d'organes dirigeantes d'institutions privées, qui ont un mandat de l'Etat. C'est une disposition absolument nécessaire pour permettre au Conseil d'Etat d'assumer ses responsabilités face à des montants importants que l'Etat met dans les mandats qu'il accorde à ces établissements. Je vous demande de suivre le Conseil d'Etat et de maintenir cet alinéa 1.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). En réponse à mon collègue Romanens, le fait de garder cet article est aussi un bon moyen d'éviter la hausse des coûts de la santé. Ceci éviterait que ces coûts de la santé ne soient donnés à quelques personnes seulement.

Le Rapporteur. Je vous demande de confirmer le débat de la première lecture (suppression de la lettre l). Je répondrai à la députée Nicole Aeby-Egger que le problème financier sera réglé dans le cadre d'un mandat de prestation. Ce mandat de prestation sera négocié avec l'Etat. L'Etat aura tout loisir d'accepter ou de refuser un tel mandat de prestations. Les établissements privés n'auront pas le loisir de pratiquer les prix ou les conditions qu'ils veulent. Je fais aussi la même remarque qu'à la lettre k. A la lettre l, on dit «se conforme aux éventuelles limites posées par le Conseil d'Etat». Ceci signifie que si l'on devait accepter cette version originelle du Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat devra émettre des règles et fixer ces limites. Je pense que ce serait très difficile.

La Commissaire. Selon le projet du Conseil d'Etat, il s'agit uniquement de poser un garde-fou. Le Conseil d'Etat pourrait éventuellement poser des limites. Il n'a pas encore l'obligation de le faire, au moment où l'on constaterait qu'il y a un problème. Je vous invite à soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

– Au vote l'art. 3 al. 1 let. l est accepté selon la proposition de la commission (projet bis) par 51 voix contre 36 voix pour la version initiale du Conseil d'Etat; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnes (BR, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grand-

jean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 51.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hännli-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 36.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 3 AL. 2

– Confirmation de la première lecture.

ART. 4 À 10

– Confirmation de la première lecture.

ART. 11

Le Rapporteur. Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Confirmation des débats de première lecture.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'avais déposé un amendement en septembre pour augmenter la part financière du canton dans le financement des hôpitaux. Entre-temps, on a entendu ce qui confirmait mes craintes, à savoir la hausse des primes particulièrement grande à Fribourg. Ce n'est pas la comparaison avec les Vaudois ou les Genevois, qui paient encore plus, qui va nous consoler. En effet, les revenus y sont plus élevés. La charge paraît spécialement lourde à Fribourg. Ce n'est pas non plus l'augmentation des réductions de primes qui permet de pallier cette situation. Ceux qui sont le plus durement touchés par ces augmentations ne touchent pas ces réductions. Je suis surprise par l'immobilisme, d'une part, de la commission ordinaire que j'avais appelée à siéger encore une fois pour s'attaquer à ce problème entre les lectures de septembre et de novembre. Je suis, d'autre part, déçue par l'immobilisme de la CFG qui avait la possibilité de modifier le budget dans ce sens et d'intervenir ici en deuxième lecture. Je suis surprise par l'intervention de mon collègue Schorderet et quelques autres, au moment du budget de novembre, qui disaient que c'était un scandale que les primes augmentent pareillement. Vous auriez dû voter

mon amendement en septembre, puisque vous êtes si préoccupés par l'augmentation des primes. Augmenter la part de l'Etat était le seul moyen pour diminuer la hausse des primes. Je suis déçue que vous n'ayez pas utilisé ces deux mois. Maintenant, c'est trop tard. Le budget est voté. Ce sont les assurés qui trinquent. Bien entendu, la responsable principale est la majorité bourgeoise du Conseil d'Etat, qui a voulu cette situation où le canton ne paie que 47%. L'année prochaine, on sera forcé d'augmenter cette part au-delà de ce que l'on pense aujourd'hui. Je suis vraiment déçue que ce Parlement et que le Gouvernement n'aient pas eu la sagesse de réagir face à une situation qui se dessinait de façon très défavorable pour tous les assurés du canton.

Le Rapporteur. Je répondrai tout simplement à M^{me} Christa Mutter que dans cette loi, à l'article 2, nous avons donné la compétence au Conseil d'Etat de fixer la part au coût des prestations qui est assurée pour les patients dans le canton de Fribourg. C'est donc un domaine qui est de la compétence du canton de Fribourg.

En outre, ce pourcentage a été fixé au mois de mars, si ma mémoire est bonne. Il est aussi nécessaire de le faire au début de l'année parce, ensuite, s'ensuivent toutes les négociations avec les caisses-maladie pour fixer les cotisations de l'année 2012. Donc, il n'eût pas été possible de changer à minuit moins cinq un tel pourcentage.

La Commissaire. En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Mutter, effectivement, il y a une hausse des primes importante pour les assurés fribourgeois mais, je le rappelle, des primes qui restent en dessous de la moyenne suisse et qui restent les deuxièmes meilleur marché de l'ensemble des cantons latins après le Valais. En parallèle, le Conseil d'Etat a augmenté de 5,7 millions le montant pour la réduction des primes, justement pour amortir l'impact sur le tiers de la population qui est au bénéfice de ces réductions de primes. Effectivement, la part du financement de l'Etat devait être fixé avant le 31 mars. Quand bien même le Parlement aurait décidé de modifier cette participation lors de la première lecture, il n'y aurait plus aucun impact sur les primes 2012 puisque ces primes ont déjà été fixées depuis juin avec tout le travail de contrôle qui s'est fait entre les assureurs, l'OFSP et le préavis du Conseil d'Etat durant l'été. Il n'y avait donc plus de possibilité d'agir sur les primes 2012 en tant que telles. Autre élément, la loi fédérale est très claire dans les mesures transitoires de cette loi fédérale. Le canton ne peut augmenter sa participation que d'au maximum 2% par année, donc jusqu'en 2017 ce sera chaque année + 2%. Il n'y a pas d'autre marge de manœuvre prévue par la loi fédérale. Je sais que des discussions sont en train d'être menées dans les commissions, tant du National qu'aux Etats, pour voir s'il y a une possibilité de modifier cette mesure transitoire. Mais, en l'état, cela nous a été confirmé par l'Office fédéral de la santé publique, il n'y a aucune autre possibilité que d'augmenter de 2%, ce qui aura tout de même l'avantage suivant, c'est d'atténuer l'augmentation future des primes pour les Fribourgeois puisque l'Etat va da-

vantage investir dans sa participation. Pour les autres cantons, où il y a déjà la participation de 55%, l'impact favorable était sur les primes 2012. Pour les Fribourgeois, il y aura un «amortissement» des futures augmentations sur les prochaines années. Je rappelle que le budget 2012 a été difficile à boucler – il s'est bouclé avec 10 millions de dissolution de provisions. Si nous avions fixé à 55% la part de l'Etat, nous aurions dû verser entre 43 et 48 millions de francs supplémentaires, c'est-à-dire que plus de 30 millions auraient dû être trouvés dans le budget 2012.

La Présidente. M^{me} la Députée Mutter, en première lecture, vous avez déposé un amendement qui avait été refusé. Maintenez-vous cet amendement ou voulez-vous seulement argumenter une nouvelle fois?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je ne maintiens pas mon amendement puisque le budget 2012 est voté. On ne peut plus, de façon réaliste, modifier cet article transitoire. Il me semble que ce ne serait pas très judicieux de vouloir argumenter dans ce sens.

Je veux juste vous dire ma déception au nom des assurés.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 12 À 15, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Troisième lecture

ART. 3 AL. 1 LET. K

Le Rapporteur. Confirmation du débat de la deuxième lecture.

La Commissaire. Confirmation des débats de la deuxième lecture.

– Au vote, l'art. 3 al. 1 let. k est accepté selon la proposition de la commission (projet ter) par 81 voix contre 5 voix pour la version initiale du Conseil d'Etat. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP),

Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 81.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Ganioz (FV, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Confirmation de la deuxième lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhälter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 87.*

A voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Corminboeuf (BR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Motion M1111.10 Claudia Cotting/Monique Goumaz-Renz (loi sur l'aide sociale – changement de domicile)¹

Prise en considération

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Monique Goumaz et moi-même remercions le Conseil d'Etat qui prend en considération notre motion. L'article 9a de cette loi stipule notamment que l'ancien service social doit rembourser pendant 12 mois, à compter de la date de la prise du nouveau domicile d'aide sociale, l'aide matérielle décidée par la nouvelle commission sociale. C'est un gros travail administratif et l'abrogation de cet article 9a va alléger un travail considérable de paiement et de remboursement pour les services sociaux et de contrôle au Service de l'action sociale.

Aujourd'hui, les bénéficiaires de l'aide sociale la reçoivent sans problèmes là où ils vivent. Chaque commune, souvent en association intercommunale, est dotée de services compétents et leur façon de faire est pratiquement uniforme. Enfin, la nouvelle péréquation financière intercommunale a aussi pour but de corriger les charges accrues des communes centres dans le domaine social.

Je vous recommande donc d'accepter cette motion selon la proposition du Conseil d'Etat.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention la motion de M^{mes} Cotting et Goumaz-Renz concernant une modification de la loi sur l'aide sociale. Sans revenir sur l'histoire de cette motion, nous constatons que le souci principal exprimé par l'article 9a, à savoir de pallier les incidences financières sur la commune d'accueil lors de déménagements des bénéficiaires de l'aide sociale, n'est plus d'actualité ainsi qu'en témoignent la plupart des services sociaux et le Service de l'action sociale. De plus, le nombre de cas par année et par commune est faible, par exemple 10 pour la ville de Fribourg, et représente donc une charge négligeable pour les communes, compensée au demeurant par les personnes sortant de la commune. Enfin, le gain en termes de coûts administratifs est évident.

Suivant, ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion et vous invite à en faire autant.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). La loi sur l'aide sociale doit s'adapter aux modifications de la pratique de l'aide sociale. Force est de constater que depuis bon nombre d'années ces pratiques ont considérablement évolué. D'une assistance à des personnes nécessiteuses, nous en sommes arrivés, et heureusement, à des services professionnels qui font un travail de qualité pour permettre aux gens de s'assumer à nouveau eux-mêmes le plus rapidement possible.

Il y avait deux conséquences à cette ancienne «méthodologie» dans le domaine social. La première, c'est qu'il y avait une migration des cas sociaux vers les villes. La deuxième, c'est que les critères d'octroi

¹ Déposée et développée le 10 décembre 2010, *BGC* p. 2397; réponse du Conseil d'Etat le 3 octobre 2011, *BGC* octobre pp. 2352ss.

de l'aide sociale étaient par trop différents entre les communes. Au tout début des années 80, j'ai travaillé encore à ce qui s'appelait alors l'Office cantonal des mineurs. Certaines communes disaient qu'il suffisait d'assurer la subsistance et le chauffage. Donc on livrait du bois à ces personnes. On leur donnait un bon pour le magasin et c'était en ordre!

Evidemment, les conséquences financières étaient extrêmement différentes, ce qui justifiait, à l'époque, le fait que l'ancien lieu de résidence devait payer les charges décidées par le nouveau.

Je crois que la motion de nos collègues est tout à fait bienvenue, elle correspond à cette évolution. Il n'y a plus de différences dans les charges financières assumées par les services sociaux régionaux qui font extrêmement bien leur travail. Ainsi les migrations de cas sociaux ont diminué, du moins à l'intérieur des districts, ce qui justifie tout à fait l'abrogation de cet article.

Le groupe Alliance centre gauche va donc soutenir cette motion.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich war zehn Jahre lang Mitglied der Sozialkommission der Stadt Freiburg und ich weiss um den administrativen Aufwand, der sich in dieser Angelegenheit immer wieder ergab. Es gab in diesem Punkt aber immer auch Unstimmigkeiten, weshalb ich persönlich und unsere Fraktion diese Motion begrüssen. Wir sind der Meinung, dass die Frau Staatsrätin richtig gehandelt hat, indem sie die Kommission einbezogen und eine Meinungsumfrage durchgeführt hat. Dabei hat sich herausgestellt, dass sich das, was in der Motion vorgeschlagen wird auch in der Praxis bewährt und deshalb umgesetzt werden sollte. Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt diese Motion.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre partage l'avis des motionnaires et soutiendra cette motion à l'unanimité. Il était important de régler ce fonctionnement, qui n'était pas correct.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je constate que tous les intervenants se prononcent en faveur de la prise en considération de cette motion.

Effectivement, nous avons réalisé une enquête auprès des services sociaux et des commissions sociales régionales. A l'exception de deux commissions, nous avons eu une très large unanimité pour dire qu'effectivement il fallait changer la pratique et s'adapter à l'évolution actuelle. Comme l'a bien évoqué M^{me} la Députée Cotting, cette pratique occasionnait beaucoup de travail pour le nouveau service social, comme pour l'ancien, avec encore des processus de contrôle qui n'étaient plus adéquats puisque, en fait, l'ancien service social n'avait plus la situation de la personne. Ceci provoquait vraiment des surcharges administratives, tout comme au Service de l'action sociale qui devait faire les contrôles pour vérifier les refacturations entre les deux services. Vous l'avez vu – on a fait une analyse sur l'année 2010 – en fait, 90 cas étaient

concernés sur les 4500 dossiers traités en 2010. Sur ces 90, seules 11 situations étaient des «exodes» en défaveur de l'un ou l'autre district. Les autres cas ont migré à l'intérieur des districts où il y a une compensation. Il est par conséquent opportun de modifier la loi. Nous allons faire le plus rapidement possible, après bien sûr l'acceptation de cette motion par le Grand Conseil. Je vous invite donc à accepter la motion des députées Claude Cotting et Monique Goumaz-Renz.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 75 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 75.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat MA4019.10 Christian Ducotterd/ Nicolas Lauper/Gabrielle Bourguet/Patrice Jordan/Pascal Andrey/Eric Menoud/ Emmanuelle Kaelin Murith/Emanuel Waeber/Josef Fasel/Christine Bulliard (modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et le règlement sur les bourses d'études)¹

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le revenu déterminant permettant de recevoir des réductions de primes d'assurance-maladie et des bourses d'études

¹ Déposé et développé le 14 juin 2010, BGC P. 1058; réponse du Conseil d'Etat le 3 octobre 2011, BCG octobre pp. 2353ss.

comprend les revenus de la famille auxquels sont ajoutés les 5% de la fortune imposable. Etant donné que dans ce calcul du revenu déterminant on ne différencie pas la fortune privée de la fortune commerciale, les indépendants sont prétérités. Un agriculteur ne peut pas choisir l'emplacement de sa ferme, qui se trouve dans la grande majorité des cas sur le même site que son habitation. La valeur des immeubles agricoles représente une part considérable de la fortune. En outre, le montant de la fortune matérielle, actifs fermiers constitués du bétail et du chédail, a augmenté avec l'agrandissement des exploitations voulu par la politique fédérale et ceci sans augmenter le revenu suite à la baisse des prix des produits agricoles.

Le plus souvent l'exploitant travaille seul, ce qui entraîne une croissance importante de la mécanisation du travail. La valeur des machines est ajoutée à la fortune de l'exploitation. Cette fortune constitue principalement l'outil de travail des exploitants. Ceci est sa place de travail!

M^{me} la Conseillère d'Etat, vous avez dit tout à l'heure que les agriculteurs n'ont pas de fortune nette. Ceci est entièrement faux! L'agriculteur ne peut pas vendre ses immeubles agricoles nécessaires au fonctionnement de son entreprise agricole pour financer ses besoins privés, en l'occurrence pour s'acquitter du paiement des cotisations d'assurance-maladie et des coûts de formation de ses enfants.

Afin de rendre équitable le mode de calcul, nous demandons qu'il ne soit plus tenu compte de 5% de la fortune commerciale lors du calcul du revenu déterminant permettant de recevoir les subventions d'assurance-maladie et les bourses d'études. En lisant la réponse du Conseil d'Etat, je suis surpris de la volonté d'un maintien d'un privilège pour une part des citoyens en comparaison avec d'autres qui sont prétérités et ceci contrairement à ce que l'on essaye de faire croire. Je suis tout autant surpris de lire, tout en l'interprétant, que l'agriculteur devrait se dessaisir de son bétail et de ses machines avant d'avoir droit à des subventions d'assurance-maladie ou des bourses d'études alors que ceci correspond à sa place de travail. Nous pouvons encore être plus surpris en lisant dans la réponse que les différentes formes d'exploitation, comme celles où le conjoint exerce un deuxième emploi, compliqueraient la procédure visant à déterminer qui aurait droit à une modification de ce calcul alors qu'il n'y a aucune interférence entre les montants pris en compte. Il est clairement cité que ceci donnerait plus de travail aux différents services. Ceci est plutôt étonnant tout en sachant que les comptabilités agricoles sont et doivent être suffisamment détaillées! Ces chiffres sont donc actuellement déjà connus et les services peuvent travailler ensemble pour résoudre ce problème. Je ne pense pas que cela soit aussi compliqué qu'on veut bien le faire croire! Je retiens donc que le moindre supplément de travail est un argument qui est mis en évidence pour ne pas modifier une injustice évidente. En continuant de parcourir la réponse, nous pouvons lire que pour préserver le budget de l'Etat, on est prêt à maintenir une inégalité. Encore plus étonnant, en lisant la réponse, je remarque qu'on parle du code 4.91 alors qu'en parcourant l'article dans la loi, on parle du code 3.91 «Revenus bruts et actifs bruts»! Mesdames et

Messieurs, je ne peux que constater que cette réponse a été préparée rapidement, pour cette session de fin de législature, alors que ce mandat datait de juin 2010 et ceci suite à l'une de mes interventions par courrier électronique il y a environ un mois et demi.

Aujourd'hui, avec l'ouverture des marchés et le franc fort qui fait pression sur le prix du lait, de nombreux exploitants ont des difficultés. Ceci s'avère encore plus réel pour des familles avec plusieurs enfants. Les besoins nécessaires pour des enfants sont aussi plus importants avec l'évolution de la société. Les coûts de l'assurance-maladie ont explosé. Le suivi des cours de musique ou d'autres activités devient la norme et aussi bien sûr pour les familles paysannes.

Afin de ne pas prêter ces familles, de supprimer une inégalité et de donner les mêmes chances à tous, je vous remercie d'accepter ce mandat.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Mit dem bereits im Juni 2010 eingereichten Auftrag verlangen zehn unserer Kolleginnen und Kollegen, den Bauernfamilien unseres Kantons den Zugang zu verbilligten Krankenkassenprämien und Ausbildungsstipendien zu erleichtern. Dies, indem verlangt wird, bei den Landwirten für die Berechnung des für die Beurteilung massgebenden Einkommens auf den Zuschlag von fünf Prozent des Geschäftsvermögens zu verzichten.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, Sie wissen, dass wir auf kantonaler Ebene nicht sehr viele Möglichkeiten haben, auf die Erwerbseinkommen der Bauernfamilien einzuwirken. Wir wissen, dass die entsprechenden Rahmenbedingungen grossmehrheitlich auf Ebene der Bundespolitik geschaffen werden. Vor uns liegt nun ein Vorschlag, der uns eine der wenigen Möglichkeiten aufzeigt, die Bauernfamilien unseres Kantons in ihrem auch im Vergleich zu anderen Berufsgattungen nach wie vor harten Erwerbsalltag zu unterstützen. Die Verfasserinnen und Verfasser des Auftrages weisen darauf hin, dass sich die Landwirte heute gezwungen sehen, erhebliche Investitionen in Gebäude, Fahrhabe, Viehbestand zu tätigen, um die Qualität ihrer Produkte und die Konkurrenzfähigkeit auf dem Markt sicherzustellen. Die daraus entstehenden Betriebsvermögen können daher beachtliche Grössenordnungen annehmen, ohne dass sich dabei auch gleichzeitig das Einkommen der Bauernfamilien kurz- oder mittelfristig erhöht.

Der Staatsrat schlägt mit den folgenden zwei Begründungen vor, den Antrag abzulehnen: 1. Auf die Berücksichtigung der Geschäftsvermögen bei den Landwirten zu verzichten, würde zu einer Ungleichbehandlung gegenüber Selbstständigerwerbenden anderer Berufsgattungen führen. 2. Die Umsetzung wäre zu kompliziert, weil die Nachberechnungen für die jährlich rund 2000 Gesuche von Bauernfamilien von Hand gemacht werden müssten.

Zum ersten Punkt der Ungleichbehandlung: Man könnte tatsächlich von einer Schaffung einer ungerichten Situation sprechen, wenn wir die Landwirte in die selbe Ecke stellen würden, wie irgend einen anderen Unternehmer. Aber wollen wir das wirklich tun, im Wissen darum, wie unterschiedlich die Rahmenbedingungen speziell auch im Bereich des Investitionsbedarfs und der Investitionsmöglichkeiten sind? Die CVP-Fraktion ist der Ansicht, dass wir dies nicht tun

sollten. Wir sollten uns eingestehen, dass die Landwirte in dieser Frage durchaus einen gewissen Sonderstatus bekommen dürfen. So ist beispielsweise zu erwähnen, dass die Landwirte, im Gegensatz zu anderen Unternehmern, Betriebsweiterungen und -ausbauten nicht irgendwo tun können, sondern geographisch immer an den jeweiligen Standort gebunden sind und bleiben. Diese Einschränkung der unternehmerischen Freiheit führt sehr oft zu höheren Investitionen in Bauten und Infrastrukturen. Es gäbe noch andere Beispiele, mit denen aufgezeigt werden könnte, dass die unternehmerische Freiheit eines Landwirts nicht mit derjenigen eines anderen Unternehmers zu vergleichen ist.

Zum Bereich der Finanzierungsmöglichkeiten, die Landwirte heute haben und zum Bereich der Hypotheken möchte ich Folgendes sagen: Gemäss Bundesgesetz darf sich ein Landwirtschaftsbetrieb nicht höher als bis zu 135 Prozent des Ertragswertes seines Betriebes verschulden. Dies ist eine Einschränkung, welche von den Kreditinstitutionen heute streng angewendet wird und dazu führt, dass gerade im Hypothekarbereich die Verschuldung in der Regel im Bereich des Eigenkapitals höher wird als im Vergleich zu einem anderen Unternehmer, der diese Einschränkung nicht hat.

Zum zweiten Punkt des Staatsrates: Heute stünde offenbar kein «Tool» zur Verfügung, um diese Berechnung automatisiert durchzuführen und es müsste während einer Übergangszeit mit einem personellen Mehraufwand gerechnet werden. Ich denke, dass dieser für eine gewisse Zeit in Kauf genommen werden könnte und dass es mit den heutigen Informatikmitteln rasch möglich sein sollte, eine geeignete automatisierte Verarbeitung zu finden. Wir alle dürfen tagtäglich zur Kenntnis nehmen, welche wichtige Arbeit die Bauernfamilien in unserem Kanton und für unsere Gesellschaft verrichten und wir dürfen auch zur Kenntnis nehmen, dass wir einen grossen Teil unseres Wohlstandes und des Wohlergehens unseres Kantons nicht nur der übrigen Wirtschaft sondern auch der Landwirtschaft zu verdanken haben. Die Bedingungen bleiben aber hart und ohne den Einsatz der ganzen Familie wäre die Erarbeitung eines vernünftigen Einkommens nicht möglich. Wir sind immer alle dezidiert der Meinung, dass wir den Einsatz der Bauernfamilien schätzen und unterstützen wollen. Wenn wir aber konkrete Ideen auf dem Tisch haben, dann krebse wir zurück. Im Namen der CVP-Fraktion bitte ich Sie, diesen Antrag zu unterstützen.

Chardonnens Benoît (PLR/FDP, BR). Vu l'imminence de l'apéritif de fin de législature, je vais faire comme Henri VIII avec ses six femmes, je ne vais pas vous entretenir trop longtemps. Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le mandat Ducotterd et consorts; il va le refuser. Il partage en très grandes lignes les arguments avancés par le Conseil d'Etat dans sa réponse.

D'abord, de manière générale, accepter ce postulat porterait atteinte à l'égalité de traitement entre indépendants et salariés. Ensuite, ce mandat entraîne également une inégalité de traitement entre les différentes catégories d'indépendants. Ensuite, certes, la fortune d'exploitation des agriculteurs n'est pas aliénable, tout ou partie, pour faire face à des dépenses courantes mais

il en est de même pour la maison familiale de contribuables salariés. Enfin, les conséquences de la teneur de ce mandat vident de leur substance ou d'une partie de leur substance le principe du subsidie aux primes à l'assurance-maladie et des bourses d'études, à savoir qu'ils sont réservés à des personnes de condition économique modeste.

Aussi, une large majorité du groupe libéral-radical rejettera ce mandat et vous invite à faire de même.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Contrairement à mon collègue Chardonnens, qui a lu le message et la réponse du Conseil d'Etat à ce mandat, je constate que la réponse du Conseil d'Etat est quasi mesquine, voire fallacieuse. Pourquoi? Pourquoi? Je vais vous expliquer pourquoi. Parce que le mandat soulève un problème réel d'inégalité de traitement actuel entre salariés et indépendants sous la raison individuelle. Il faut revenir un peu en arrière, retrouver l'historique. L'historique d'un changement dans l'ordonnance sur les soutiens à l'assurance-maladie et les bourses d'études ramène au RCU (revenu commun unique) qui voulait unifier, planifier les choses pour simplifier la procédure. Ce RCU n'a pas pu être mis en application, mais par contre il y a eu des modifications dans l'application de l'ordonnance pour le subventionnement à l'assurance-maladie pour les contribuables à revenu modeste.

Dans cette modification d'ordonnance, déjà en 2009, plusieurs contribuables indépendants sont venus me trouver. Je suis allée trouver M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot, ensuite M^{me} Anne-Claude Demierre, pour expliquer la problématique, qui est sérieuse et qui montre qu'on prend des éléments bruts de revenus – pour simplifier – et non pas des éléments nets. Les indépendants ont une activité. Elle détermine un bénéfice, qui est le salaire de l'indépendant mais c'est un bénéfice au niveau fiscal qui est retravaillé. On y ajoute des intérêts passifs commerciaux, on y ajoute les frais de bâtiments commerciaux. Cela donne, au point 1.21 ou 1.31 des éléments de revenu imposables bruts fortement modifiés par rapport au bénéfice réel. Des familles, qui ont de lourdes charges, charges financières ou de frais de bâtiments commerciaux, sont pénalisées avec cette situation. Et, dans la nouvelle application dès que le revenu brut, au point 1.21–31, dépasse 150 000 francs en prenant en considération ces frais commerciaux, eh bien, ces familles n'ont plus droit à une analyse pour savoir si elles peuvent bénéficier d'un soutien pour le subventionnement à l'assurance-maladie ou la bourse d'études! Il en est exactement de même pour les éléments de fortune. Ce sont des éléments de fortune brute et non pas des éléments de fortune nette au code 7.91. Ce que Christian Ducotterd a dit est exactement vrai: ce sont des éléments de revenu de fortune brute dès que le revenu de fortune brute dépasse 150 000 frs, qui prend en considération les actifs bruts sans tenir compte des dettes commerciales, il n'y a pas d'entrée en matière pour analyser si ce contribuable a droit ou pas à un soutien financier. Donc, il y a actuellement une inégalité de traitement. Le mandat de nos collègues du groupe démocrate-chrétien soulève partiellement la problématique, mais soulève une problématique réelle.

Du côté de groupe de l'Union démocratique du centre, nous entrons en matière sur ce mandat, nous le soutenons. Mais ce n'est pas satisfaisant. Ce matin, nous avons déposé une motion pour aller encore plus loin, pour traiter tous les indépendants sur un même pied et pour avoir une équité entre salariés et indépendants, qu'ils soient agriculteurs ou autres.

Je vous demande également d'entrer en matière sur le mandat de nos collègues députés Ducotterd et consorts pour ouvrir la brèche et ensuite vraiment saisir sérieusement cette problématique dans le but d'y apporter une réponse satisfaisante pour l'ensemble de ces citoyens et des contribuables fribourgeois.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). D'abord, je déclare mes intérêts. Je suis agriculteur et président de l'Union des paysans fribourgeois et me prononce à titre personnel.

Le présent mandat a bien sa raison d'être même si je regrette qu'il se limite aux agriculteurs et n'inclut pas tous les indépendants de ce canton. C'est véritablement un réel souci que la fortune des exploitations avec un cheptel important. Animaux et machines privent les agriculteurs des réductions de primes à l'assurance-maladie et des bourses d'études pour leurs enfants malgré un revenu modeste. Ces exploitations ont agrandi leurs structures ces dernières années pour répondre aux normes des nouvelles exigences de la politique agricole fédérale. Vous connaissez la situation difficile de beaucoup de paysans dans notre canton, surtout dans le secteur du lait, un secteur important de notre agriculture fribourgeoise. Des familles paysannes ont des problèmes budgétaires et des fins de mois difficiles. Exiger de s'endetter sur leur cheptel signifierait le début de la fin pour ces exploitations.

Avec ces considérations, je soutiendrai ce mandat et vous invite à en faire de même.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). J'ai moi aussi été surpris par la réponse du Conseil d'Etat. Cette réponse n'est pas correcte! Dire que renoncer à tenir compte de la fortune commerciale porterait atteinte à l'égalité de traitement entre indépendants et salariés est faux puisqu'on ne parle pas de la même fortune. L'aspect technique vous a déjà été expliqué. Dire que chaque taxation fiscale d'agriculteurs devrait être traitée manuellement est osé! Mais qui pourrait croire en cette réponse en 2011? Dire que l'argument de l'impossibilité d'aliénation de la fortune commerciale pour faire face à des dépenses courantes est également vrai pour un contribuable dont la maison abritant une famille représente une valeur substantielle est faux puisqu'on ne parle pas de la même fortune. Des éléments techniques vous ont déjà été expliqués.

Notre collègue Bruno Boschung vient de le dire, notre Parlement n'a pas beaucoup de possibilités afin d'influencer le revenu de nos familles paysannes fribourgeoises, la politique agricole vient de Berne. Mais, dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit que le système en place a été clairement voulu pour limiter le cercle des bénéficiaires aux personnes de condition économique modeste. C'est de ces familles paysannes dont nous parlons. Elles font partie des personnes de condition

économique modeste. Lorsque la décision est rendue, ces familles paysannes souffrent d'apprendre qu'elles perdent ou qu'elles n'ont pas droit aux dites réductions parce qu'on a ajouté à leur revenu un 5% de la fortune imposable, fortune imposable composée de la fortune commerciale.

Chers collègues, cette fortune commerciale est l'outil de travail de ces familles paysannes. Cette fortune commerciale n'est pas réalisable, elle est d'un certain montant. Oui, l'agriculture évolue, devient de plus en plus technique.

Je vous demande d'accepter ce mandat afin de soulager le quotidien de ces familles paysannes de condition économique modeste parce que se sont d'elles dont nous parlons.

Kolly René (PLR/FDP, SC). A titre personnel, je soutiendrai ce mandat. J'affirme qu'il y a une inégalité de traitement par rapport aux autres indépendants. Prochainement, nous allons utiliser un outil parlementaire pour avoir l'égalité étendue également à d'autres indépendants.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Si nous avons parlé d'inégalité de traitement entre contribuables salariés et indépendants, c'est que dans la fortune commerciale, lorsque l'on voit les avis de taxation, les bâtiments utilisés pour la maison ou l'habitation privée sont pris en compte. L'autre inégalité réside dans le fait de définir la notion d'agriculteur, puisque nous avons des agriculteurs qui se consacrent uniquement à leur exploitation avec leur épouse, des agriculteurs qui ont deux activités, une activité d'agriculteur et une activité dépendante ou indépendante à côté, ou des agriculteurs avec une conjointe ayant une activité dépendante. Il faudra d'abord définir qui peut entrer dans ce cercle de potentiels bénéficiaires.

Au niveau des contributions, on ne peut pas isoler l'agriculture. Nous avons un chapitre pour les indépendants en général. C'est une inégalité de traitement entre les indépendants agriculteurs et les indépendants non agriculteurs. Il n'est pas forcément très juste de créer cette inégalité avec un fromager ou un ferblantier qui doit aussi certainement beaucoup investir. Ceci pose un problème.

Les deux éléments en raison desquels on ne prend pas en compte une demande pour les réductions de primes sont en premier lieu les personnes qui ont un revenu brut ou des actifs bruts de plus de 150 000 francs au 3.91 de la déclaration. Par contre, au 4.91, nous prenons en compte le revenu déterminant pour les réductions. Il n'y a pas de mélange, contrairement à ce que M. le Député Ducotterd a dit. Si vous avez plus d'un million de fortune nette au 7.91, nous ne prenons pas en compte la demande. Les réductions de primes doivent être attribuées aux personnes les plus modestes de ce canton et non pas aux personnes qui ont plus d'un million de fortune.

Nous avons actuellement un système de décision automatique. Nous croisons les données avec les éléments qui nous sont fournis par le Service des contributions. La décision d'octroi est automatique. Nous avons pris

toutes les mesures pour que la majeure partie des décisions puissent être prises pour l'année 2012 encore cette année, pour ne pas pénaliser les personnes au bénéfice de ces subsides et pour qu'il n'y ait pas de coupure. Si vous votez pour ce mandat, nous devons dans un premier temps analyser toutes les demandes manuellement. Il faudra sortir toutes les demandes des agriculteurs. Nous devons engager une personne et examiner les comptabilités des agriculteurs, puisque ces éléments ne ressortent pas dans la déclaration d'impôt. Nous devons faire la séparation entre les revenus provenant de l'activité commerciale et la fortune privée. Pour les 3000 personnes formant les familles de paysans qui sont au bénéfice de ces réductions de primes, il y aura du retard dans les décisions. Ces familles devront attendre que leur dossier soit traité et avancer elles-mêmes le montant des réductions de primes. Nous verserons les montants au moment de la décision, avec un effet rétroactif qui va pénaliser les familles paysannes les plus modestes.

Nous constatons que le critère qui pénalise est surtout le critère des 150 000 francs au 3.91. On voit que, très souvent, la non-entrée en matière se fait à ce moment-là, car les revenus bruts sont plus importants que 150 000 francs. Pour les familles paysannes avec beaucoup d'enfants, c'est un élément péjoratif. Ceci peut créer des injustices. Le Conseil d'Etat examinera cet élément dans le cadre de l'ordonnance ou du rapport sur les buts sociaux. Je vous invite à ne pas soutenir ce mandat qui va à l'encontre des intérêts en tout cas de la majorité des familles paysannes qui sont aujourd'hui au bénéfice des réductions de primes. Elles devront attendre les décisions. Ceci va pénaliser bon nombre de familles paysannes. Dès le moment où l'on ne prendra plus en compte les fortunes commerciales, on va également renoncer à prendre les dettes commerciales. Pour les personnes qui ont fait le mandat, j'espère que vous avez fait les calculs. A ce moment, le remède pourrait s'avérer pire que le mal pour certaines familles. Concernant les décisions pour lesquelles nous avons répondu négativement, il s'agissait de familles avec des fortunes négatives. Ceci mériterait plus d'examen que d'accepter simplement ce mandat qui, en l'état, ne va pas dans l'intérêt de la majorité des familles paysannes de ce canton. Je vous invite à refuser ce mandat.

La Présidente. M. le Député Michel Losey a demandé la parole pour corriger un fait.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je voudrais juste effectuer une correction par rapport au développement de M^{me} la Commissaire, sans apporter de commentaires particuliers. Dans l'ordonnance d'application pour les réductions de primes à l'assurance-maladie, il est mentionné à l'article 3 «les assurés ou les familles dont le revenu brut ou les actifs bruts code 3.91 excèdent 150 000 francs de revenu ou 1 million de fortune n'ont pas droit à la réduction de prime». C'est complètement l'inverse de ce que vous avez développé.

La Commissaire. C'est exactement ce que j'ai dit. Le revenu brut ou les actifs bruts, au 3.91, de

150 000 francs ou 1 million de fortune. Mais là on n'est pas en termes bruts, on était au 7.91.

La Présidente. Je pense que c'est bon maintenant. Nous passons au vote.

La Commissaire. J'ai reçu les informations de mes services. S'il devait y avoir une erreur dans mes services, je rectifierai en temps utile. Cet élément ne concerne finalement pas l'objet du mandat puisque l'on est sur le 20% de la fortune et que l'on se trouve sur un autre élément.

La Présidente. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le rejet de ce mandat. Par conséquent, la majorité qualifiée, c'est-à-dire l'acceptation par 56 membres au moins, est requise pour sa prise en considération.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 59 voix contre 32. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chasot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 39.*

Se sont abstenus:

Binz (SE, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 4.*

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Clôture de la session Discours de fin de législature

La Présidente. Voilà arrivée la fin de la dernière session et de la dernière séance de la législature 2006–2011. Avant de prononcer le traditionnel discours de dernière session, qui coïncide cette année avec la fin de la période législative, j'ai l'agréable tâche de remercier deux membres de l'Exécutif qui ne briguent plus de nouveau mandat.

M. le Conseiller d'Etat Lässer, cher Claude, votre carrière politique, vous l'avez commencée dans votre commune de Marly comme syndic. En 1992, vous avez franchi le seuil de cette salle du Grand Conseil, d'abord comme député. Quatre ans plus tard, vous êtes élu au Conseil d'Etat que vous avez présidé deux fois, en 2003 et en 2009. Jusqu'en 2004, vous y avez siégé comme Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Comme Directeur de la DAEC, vous aviez à défendre beaucoup de projets et aussi à répondre à beaucoup de questions, comme par exemple, à celle d'une certaine députée du Lac qui, à chaque discussion du budget, vous posait toujours la même question: «Quand le giratoire de Klein-Bösingen sera-t-il construit?» Je pense que vous étiez content de pouvoir changer de Direction (*rires*). En tout cas, il aura fallu encore deux Directeurs jusqu'à la réalisation de ce giratoire! Comme Directeur des finances, vous avez fait passer devant le Grand Conseil plusieurs projets importants. Je n'en citerai que quelques-uns:

- la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat
- la loi sur l'impôt sur les successions et les donations
- la loi modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg.

Aber ihr grösster Verdienst ist es, dass der Kanton Freiburg heute finanziell sehr gut dasteht. Monsieur le Conseiller d'Etat, au nom du Grand Conseil et en mon nom personnel, je vous adresse de très chaleureux remerciements pour le travail accompli durant vos longues années au service de notre canton. (*Applaudissements nourris*)

Lässer Claude, Directeur des finances. Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs le Députés,
Monsieur le Président du Gouvernement

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, chers Collègues,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs,
Madame la Présidente, Vous avez fait beaucoup de compliments. Je ne sais pas si le tout est mérité, mais en tout cas, cela fait plaisir et j'aimerais vous en remercier chaleureusement.

J'ai franchi la porte de cette assemblée la première fois il y a 20 ans comme député de Sarine-Campagne. J'étais assis sur le même banc que mon collègue de parti Jean-Louis Bôle et je peux vous assurer que nous prenions de la place!! C'est peut-être pour cela que je n'y suis resté que 5 ans! Il fallait – déjà! – laisser la place aux autres. Mais je peux vous assurer que, si l'on m'avait dit à l'époque que je rejoindrais les rangs gouvernementaux, je n'y aurais pas cru, l'idée ou l'envie de siéger au Conseil d'Etat n'étant apparue qu'en fin de législature, en fait une année et demie à deux ans avant la fin de la période législative.

J'ai donc eu l'honneur et le bonheur de siéger 15 ans au Gouvernement. J'ai vécu la moitié de cette période aux Travaux publics, respectivement à la DAEC, et l'autre moitié aux Finances. Aux Travaux publics, j'ai appris et pratiqué la notion d'équipe: il n'y a en effet quasiment aucun dossier qui ne soit un travail d'équipe, chacun devant agir dans son domaine de compétence et d'activité pour aboutir à l'objectif. J'y ai aussi appris la notion du temps. Il n'y a non plus pratiquement aucun gros dossier qui ne s'étale sur plusieurs législatures et dans lequel, par conséquent plusieurs conseillers d'Etat jouent un rôle, encore une fois dans leur domaine de compétence et d'activités.

Mon premier grand dossier, dans lequel j'ai dû me plonger dès la première semaine de mon activité, c'était celui de l'usine d'incinération qui en était au point mort et qu'il a fallu réactiver envers et contre tout, sinon tous, du moins beaucoup! A l'extérieur du canton, mais aussi à l'intérieur du canton! Beaucoup estimaient en effet que Fribourg ne devait pas se lancer dans cette aventure et devait dépendre d'autres. Or, la moindre des choses que l'on puisse exiger d'une communauté, c'est qu'elle règle elle-même ses problèmes, cela d'autant plus qu'une usine d'incinération bien conçue, c'est avant tout une usine de production énergétique. Le développement durable n'était alors pas à la mode, mais il était pratiqué!

Si j'évoque ce dossier, c'est parce qu'il est aussi emblématique à un autre titre: un des défis du dossier a été de fédérer et de collaborer. Il a en effet fallu convaincre l'ensemble des communes fribourgeoises, ainsi que de la Broye vaudoise de participer d'abord aux études, puis à la réalisation. Groupe E, respectivement les EEF à l'époque, a également été associé à la démarche et a joué un rôle très important. On était déjà dans le partenariat public-privé.

Les Finances, de leur côté, sont marquées par l'interdépartementalité, par la vision d'ensemble, par la nécessité de trouver des équilibres, par le besoin de faire des arbitrages. Le travail d'équipe est là aussi indispensable. Je crois que ce n'est pas faire preuve de forfanterie que d'affirmer que, avec mes collègues, nous avons réussi la quadrature du cercle, à savoir augmenter les prestations en volume, augmenter le nombre de

prestations, améliorer les conditions de travail du personnel, baisser l'impôt tout en construisant la marge de manœuvre des gouvernements futurs.

J'ai évoqué précédemment la notion de travail d'équipe. J'ai eu le bonheur de travailler durant ces 15 ans dans un collègue gouvernemental qui a toujours pratiqué cette manière d'aborder les choses, qui, en permanence, a cherché des solutions plutôt que de créer des problèmes. Et j'en suis reconnaissant à mes collègues. Et si je n'avais qu'une chose à souhaiter au Gouvernement qui sortira des urnes, c'est de pouvoir continuer à travailler dans cet esprit. Parce que ce qui doit dominer, c'est la recherche du meilleur pour le citoyen.

Si l'on parle de reconnaissance, on ne peut omettre de mentionner nos collaboratrices et collaborateurs, dont la qualité est remarquable. J'ai donc une pensée reconnaissante à leur égard au moment de rentrer dans le rang. Sans elles, sans eux, rien ne serait vraiment possible.

La collégialité à la base de l'action gouvernementale a grandement contribué à l'excellente collaboration entre le Parlement et le Gouvernement. Je n'irai pas jusqu'à affirmer que toutes les décisions prises dans cette enceinte m'ont enchanté. Le contraire serait même étonnant. Mais, tout d'abord, le désaccord n'était pas la règle et même lorsqu'il y a eu désaccord, cela s'est toujours passé dans un bon climat et dans le respect de l'autre. Le Parlement a pour but, entre autres, de débattre. Et qui dit débat, dit opinions divergentes, l'important étant que l'on aboutisse au final à une décision qui permet de continuer et d'avancer.

Avec le recul, je garderai un bon souvenir de mes relations de conseiller d'Etat avec le Parlement. C'est dans cet esprit que j'aimerais vous remercier de votre collaboration dans la recherche de bonnes solutions pour nos concitoyens.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, le meilleur pour votre avenir politique, professionnel et personnel.

Et c'est en souhaitant à notre cher canton de continuer à progresser et à s'améliorer que je vous remercie de votre patiente attention. (*Applaudissements*)

La Présidente. Monsieur le Conseiller d'Etat Corminbœuf, cher Pascal,

De la syndiculture de Domdidier, vous êtes élu au Conseil d'Etat en 1996 dont vous aviez la présidence en 2002 et en 2008. La première fois que je vous ai rencontré, cela fait maintenant déjà beaucoup d'années – presque 30 ans – j'étais jeune élue au conseil communal de Guschelmuth et j'ai eu l'honneur d'accompagner notre syndic à l'assemblée des délégués des communes du canton de Fribourg. Vous étiez au comité de cette Association. Au début, j'ai pensé que je n'étais pas à la bonne assemblée. Il y avait une personne, ou un personnage, qui a pris la parole et je pensais que c'était plutôt un philosophe qu'un conseiller communal parce que vous défendiez et vous vouliez que les conseillers communaux mettent aussi les moyens à disposition pour la culture, parce que la culture, c'est quelque chose qui vous est très cher, et surtout le chant. Maintenant que je vous connais un peu mieux, je sais que vous savez aussi très, très bien chanter!

Comme Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, vous avez toujours défendu avec conviction les objets y relatifs. C'est d'ailleurs aussi grâce à votre engagement que vous avez réussi à faire en sorte que toutes les activités de recherche de la station Agroscope soient concentrées à Posieux. Quel beau cadeau pour la fin de votre mandat!

J'aimerais maintenant évoquer quelques objets importants qui viennent de votre Direction:

- la loi sur l'encouragement aux fusions de communes, (je pense qu'on peu dire que vous êtes «Mister Fusion»)
- la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles,
- la loi sur l'agriculture,
- la loi sur la péréquation financière intercommunale.

Ich denke, die Ausarbeitung der neuen Kantonsverfassung war für Sie eine grosse Herausforderung, welche Sie mit viel Herzblut vertreten haben. Den Schlussbericht über die Umsetzung der neuen Kantonsverfassung konnten Sie uns noch in dieser Session vorlegen. M. le Conseiller d'Etat, au nom du Grand Conseil et en mon nom personnel, je vous adresse de très chaleureux remerciements pour le travail accompli durant vos longues années au service de notre canton. Merci! (*Applaudissements nourris!*)

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés,

Chers collègues et amis,
Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour vos propos qui m'ont touché.

J'ai eu du plaisir à construire et transformer ce canton, à le préparer à affronter les défis avec mes collègues et avec vous, et je crois avoir lié avec chacune et chacun d'entre vous des liens amicaux et souvent chaleureux. J'englobe bien sûr dans ce mot tout le secrétariat du Grand Conseil, avec Mireille Hayoz à sa tête et celles et ceux qui étaient là depuis 1996.

Le temps des défis se décline en révision de la Constitution, en lois qu'on rajeunit ou que l'on propose à votre sagacité ou à votre sagesse. Le temps des défis est permanent et toujours plus exigeantes les réponses à apporter. Vous savez que le hérisson qui se met en boule et qui se croit en sécurité au milieu de la route est rapidement écrasé. Le pays qui imite le hérisson au milieu de l'Europe et du monde subira le même sort.

En 1996, je disais, à la télévision avant d'être élu, entre les deux tours: «Je voudrais qu'on offre à ce canton un projet de société qui permette à nos jeunes de croire en l'avenir parce que c'est ce qui manque le plus aujourd'hui».

J'ai le sentiment qu'ensemble nous avons pris ce chemin mais, vous le savez, il reste beaucoup à faire. L'esprit de Fribourg est notre meilleur atout. L'esprit de Fribourg, c'est une collégialité du gouvernement toujours à réinventer, c'est une exigence morale qui met du cœur à nos comportements, c'est un souci permanent de ne pas arriver les uns sans les autres.

La collégialité c'est fragile, c'est à la merci du moindre incident de parcours. Une immense reconnaissance va à toutes celles et à tous ceux qui, dans nos Directions respectives, jouent cette partition avec constance et une pensée particulière à toute l'équipe de la Chancellerie, à Madame la Chancelière, attentive comme nulle autre à nourrir et à protéger cette collégialité, à Monsieur le Vice-chancelier et à leurs prédécesseurs René Aebischer et Gérard Vaucher.

Les relations entre nos deux pouvoirs, je les trouve souvent saines et j'ai appris dans cette enceinte qu'on pouvait être d'avis différents et néanmoins se respecter.

Depuis cette semaine, la Terre a 7 milliards d'habitants. Chaque jour, la planète s'agrandit de la population de notre canton. Cela doit nous rendre humbles et solidaires. C'est beaucoup trop tard pour avoir peur. C'est le moment de vouloir et de piloter courageusement notre esquif où ont pris place aussi les cabossés de la Vie. Péguy, le poète français, nous a fait chanter dans «La Joie partagée» de Pierre Kaelin: «Il ne faudra pas arriver, trouver le bon Dieu les uns sans les autres. Qu'est-ce qu'Il nous dirait si nous arrivions les uns sans les autres?».

J'aime aussi beaucoup cette chanson de mon ami Pierre Huwiler: «Je suis de ce pays tolérant».

Tout ce que j'ai appris, tout ce qui m'a nourri, je l'ai appris dans ce canton, dans ses écoles avec les professeurs qui étaient mes maîtres, dans ses sociétés sportives et culturelles, dans ses librairies. Je lui dois un très grand merci, à ce canton!

Depuis mon arrivée au Conseil d'Etat, j'ai eu la chance de découvrir la partie alémanique de notre canton. J'y ai beaucoup appris, je l'ai beaucoup admirée. Je souhaite à tous les Fribourgeois francophones de vivre la même expérience et bien sûr l'inverse est aussi vrai. Nous sommes encore trop frileux dans ce domaine et les Fribourgeois, qui sont en général de bons joueurs de cartes, n'ont pas encore pris conscience de la valeur de cet atout : le bilinguisme vécu.

Seit ich dem Staatsrat angehöre, hatte ich die Gelegenheit, den deutschsprachigen Teil unseres Kantons zu entdecken. Ich habe dort vieles gelernt und vieles bewundert. Ich wünsche allen französischsprachigen Freiburgerinnen und Freiburgern, diese Erfahrung machen zu können. Das gilt natürlich auch für den umgekehrten Fall. Wir sind in diesem Bereich nur zu zaghaft und obwohl die Freiburger grundsätzlich gute Kartenspieler sind, ist ihnen der Wert noch nicht bewusst, den dieser Trumpf, die gelebte Zweisprachigkeit, mit sich bringt.

Toutes les coutures de nos structures territoriales explosent et ne sont plus adaptées alors que beaucoup se croient au paradis. Nos communes, nos districts, nos cantons méritent mieux qu'un immobilisme béat. Une Suisse sans innovation, ça n'est plus la Suisse. Mais je vois trop de mes compatriotes assis sur leurs certitudes et paralysés par des peurs. Un paradis mal géré devient vite un enfer. Nous comptons 250 communes il y a 15 ans. Depuis aujourd'hui, il y en a 85 de moins. Avec les 50 millions votés, on doit faire au moins encore une fois aussi bien. Mais quand je vois la frilosité de certains candidats, j'ai le sentiment que c'est un vœu

pieux et que la répartition des tâches n'avancera pas beaucoup, mais j'espère ardemment me tromper.

S'assurer contre tout ce qui pourrait survenir empêche une attitude créative. Quelqu'un disait: « Si je devais penser à tout ce que je dois encore manger jusqu'au jour de ma mort, j'aurais une indigestion ». Alors vivons joyeux à Fribourg et faisons envie aux autres.

Comme point d'orgue à mon petit mot, je vous confie ce couplet d'Emile Gardaz qui fit ses humanités au collègue St-Michel.

«Fribourg est resté notre île
Du dernier recours
On est troubadour en ville
Jongleur au labour.
On sait qu'ailleurs nous appelle
Le monde est nouveau.
On peut s'inventer des ailes
Mais rester fidèle.
Le cœur nous tient chaud.
C'est vrai, Fribourg, mes amours...
Mais... à partager alentour. »
Bonne chance, mon canton!
(*Applaudissements nourris!*)

La Présidente. Es ist für mich eine Gelegenheit, hier das Wort an Sie zu richten, sehr geehrter Herr Staatsratspräsident, lieber Erwin. Wir beide sind nämlich in diesem Jahr viel zusammen durch den Kanton gereist. Ich habe Ihre Begleitung sehr geschätzt. Da der Kanton zu zwei Dritteln französischsprachig ist, war ich froh, dass ich zwischendurch auch wieder mal auf Deutsch mit Ihnen sprechen konnte. Es ist ja besonders speziell in diesem Jahr 2011, dass der Präsident des Gerichtes, der Präsident des Staatsrates und die Grossratspräsidentin Deutschsprechende sind. Die Leute auf der Strasse haben mich oft gefragt, warum ich die Sitzungen immer auf Französisch leiten würde. Ich habe ihnen geantwortet, dass sie einmal in den Saal kommen sollten, dann sähen Sie warum. Lieber Erwin, danke für deine Arbeit und ich möchte, dass du auch den Dank an deine Kolleginnen und Kollegen im Staatsrat weiter leitest. Ich denke, wir haben immer eine gute Zusammenarbeit gehabt.

Jutet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Sehr geschätzte Frau Präsidentin, liebe Yvonne Je suis encore très ému et très touché par les paroles de mes collègues Pascal et Claude. Je crois qu'il m'appartient, en tant que président du Conseil d'Etat, de vous remercier toutes et tous très sincèrement pour votre grand engagement au service de notre cher canton, durant les cinq dernières années pour la plupart d'entre vous, durant les dernières sessions ou même les derniers jours de séances plénières pour celles et ceux dont l'assermentation est encore un souvenir frais ou vivace. Comme observateur attentif de vos débats, partenaire gouvernemental, je crois pouvoir dire que vous avez toutes et tous exercé votre mandat de représentant du peuple au plus près de votre conscience et en étant constamment animé par la recherche de l'intérêt général pour le bien de notre canton. Votre engagement s'accompagne d'une certaine dose de courage, le courage qu'il faut pour affronter l'image parfois

plus flatteuse qui est attachée à cette charge de député. Cherchez les citations sur les députés et vous trouverez beaucoup plus de piques que de fleurs. C'est souvent fort injuste, notamment lorsque l'on prétend que «chez certains députés le sommeil est parfois ce qu'il y a de plus profond». Je ne parle même pas de ce que déclara Sir Winston Churchill vers la fin de sa vie. Je cite: «Après la guerre, deux choix s'offraient à moi: finir ma vie comme député ou la finir comme alcoolique. Je remercie Dieu d'avoir si bien guidé mon choix. Je ne suis plus député.»

Doch Scherz bei Seite. In diesem Moment der Verabschiedung des aktuellen Grossen Rates möchte ich den Präsidentinnen und Präsidenten, die in den vergangenen fünf Jahren Ihre Beratungen engagiert und effizient organisiert haben, einen besonderen Dank aussprechen. Dieser Dank geht namentlich an Jaques Morand (2007), Patrice Longchamp (2008), Pierre-André Page (2009), Solange Berset (2010) und schliesslich an Yvonne Stempfel-Horner, der ich auch für ihre Kompetenz und besonders für ihre Herzlichkeit danken möchte. Diesem Dank an die Präsidentinnen und Präsidenten möchte ich den Dank des Staatsrates an das Sekretariat des Grossen Rates für seine grossartige Arbeit folgen lassen. Einige unter euch haben beschlossen, die Zeit als Grossrätin oder Grossrat abzuschliessen und nicht mehr zur Wahl anzutreten. Euch allen möchte ich im Namen des Staatsrates die besten Wünsche für den weiteren persönlichen und beruflichen Werdegang überbringen und ich bitte euch, dem Beispiel von Sir Winston Churchill nicht bis ins Äusserste zu folgen.

A toutes celles et ceux qui sollicitent un nouveau mandat, je souhaite bonne chance et espère sincèrement que les électrices et électeurs leur renouvellent leur confiance. Ils pourront ainsi se convaincre durant une législature de plus que le Grand Conseil peut être un extraordinaire tremplin qui peut propulser un élu jusqu'à Berne. Ceci est d'ailleurs particulièrement valable pour les femmes. J'aimerais donc profiter de cette occasion pour réitérer mes félicitations à vos deux collègues élues au Conseil national, M^{me} Christine Bulliard-Marbach et M^{me} Valérie Piller Carrard. Enfin, il y a également sur le banc du Conseil d'Etat deux grands personnages de l'Etat, qui ont la chance de ne pas connaître le stress qui augmente à mesure qu'on s'approche du 13 novembre. (*rires!*)

Mes chers collègues du Conseil d'Etat, Pascal Corninbœuf et Claude Lässer, M^{me} la Présidente, vous venez de les honorer publiquement. Le Conseil d'Etat aura bien sûr le plaisir de les remercier de manière plus circonstanciée et solennelle en fin d'année lorsque leur mandat trouvera son terme. Mais j'aimerais quand même ici, dans cette enceinte, *coram publico*, leur adresser des remerciements tout particuliers pour la collaboration fructueuse dont ils ont toujours fait preuve au sein du Gouvernement mais aussi et surtout pour tout ce qu'ils ont fait pour la population fribourgeoise durant les trois dernières législatures.

A travers moi, c'est tous nos concitoyennes et tous nos concitoyens qui leur expriment leur profonde gratitude. (*Applaudissements nourris!*)

La Présidente. Voilà venu pour moi le moment de vous adresser vraiment une dernière fois la parole et je le fais un peu avec émotion.

Cette année de présidence a vraiment été pour moi une très belle et très enrichissante année. J'ai pu constater que notre canton a une vie associative extrêmement riche. Les sociétés jouent un rôle très important pour la formation de nos jeunes en leur donnant la possibilité de pratiquer leurs loisirs qu'ils soient sportifs, culturels ou musicaux.

Der heutige Tag ist der letzte Sessionsstag der Legislaturperiode 2006–2011. Mein Amt als Grossratspräsidentin wird jedoch erst mit der Vereidigung der neuen Präsidentin zu Ende gehen. Ich kann jedoch bereits heute sagen, dass ich ein ganz besonderes Jahr erlebt habe. Ich habe unseren Kanton von einer Seite kennen gelernt, die ich bis dahin so noch nicht erfahren hatte. Unser Kanton lebt. Er ist jung, dynamisch, gewappnet, um die kommenden Herausforderungen zu bewältigen. Soziale Sicherheit, eine tiefe Arbeitslosenquote, ein vielseitiges Bildungsprogramm sind die Trümpfe eines erfolgreichen Kantons. Ich bin mir aber auch bewusst, dass diese Trümpfe nur dank einer florierenden Wirtschaft erreicht werden können. Unsere Wirtschaft, die vor allem aus kleinen und mittleren Betrieben besteht, hat die letzte Krise gut überstanden. Ich bin überzeugt, dass das Erfolgsrezept die gute Zusammenarbeit zwischen Regierung und Parlament ist. Das wurde mir in diesem Jahr besonders bewusst. Der Staatsrat kann nur erfolgreich sein, wenn der Grosse Rat als oberste Behörde gemäss Artikel 94 der Kantonsverfassung ihm, dem Staatsrat, die nötigen Mittel zur Verfügung stellt. Es braucht aber die Bereitschaft, gemeinsam nach Lösungen zu suchen und vielleicht auch mal gewisse Kompromisse einzugehen. Es braucht den gegenseitigen Respekt und den Willen, im Interesse des Kantons zu handeln. Nur so können wir unseren Kanton weiter bringen.

Si je devais faire un résumé de mes voyages à travers le canton ou bien au-delà de ses frontières, je pense au voyage que nous avons fait à Rome. Je vous citerai tout simplement cette phrase que j'ai lue gravée sur le mur d'un chalet: «*Ami di montagnè, rechpecta, l'indrê yò tiè le tu ke tè rêtsadè.*» Cette phrase reflète ce que j'ai toujours ressenti quand j'allais aux endroits où j'étais invitée. J'ai toujours été bien accueillie et j'ai rencontré des gens motivés et passionnés par ce qu'ils faisaient soit au travail, soit dans leurs loisirs. Les manifestations étaient toujours bien préparées, avec beaucoup de compétences, de fierté und mit viel Liebe. Ein Zusammenleben von verschiedenen Generationen, auch mit Menschen, die eine Behinderung haben, die nicht das selbe Glück haben wie wir oder auch ein Zusammenleben von verschiedenen Kulturen und von verschiedenen Regionen kann nur gelingen, wenn sich die Menschen verstehen und wenn sie miteinander sprechen können. Deshalb ist eine Integrationspolitik nur dann erfolgreich, wenn wir uns bemühen, die jeweilige Sprache der anderen zu respektieren und sie zu erlernen und zu verstehen versuchen. Dies gilt auch für die verschiedenen Sprachregionen unseres Kantons.

Mesdames et Messieurs, il me reste maintenant à remercier tous ceux qui, pendant cette année de présidence, m'ont aidée et soutenue:

M^{me} la Secrétaire générale, pour son appui pendant les sessions parlementaires, ainsi que toute l'équipe du secrétariat, mais aussi un merci aux membres du Bureau et aux scrutateurs.

Merci aux représentants des médias qui ont informé tout au long de cette année notre population des travaux de notre Parlement.

J'aimerais aussi remercier mon parti, en particulier le groupe démocrate-chrétien, de m'avoir désignée pour la présidence de l'année 2011.

Mein Dank geht auch an meine Familie, die mich während dem ganzen Jahr immer unterstützt hat.

Aujourd'hui, j'adresse un grand merci à ceux pour qui cette session est bien la dernière. Ils ne se représentent plus aux élections du 13 novembre. Par respect pour tout le travail et surtout pour leur engagement pour le bien-être de notre canton et parce qu'on a quand même passé pas mal d'heures dans cette enceinte, j'aimerais les citer. Ce sont:

Bernard Aebischer, Josef Binz, Jean Bourgknecht, Christian Bussard, Gilbert Cardinaux, Claudia Cotting, Jacques Crausaz, Jean Deschenaux, Heinz Etter, Christiane Feldmann, Joe Genoud, Alex Glardon, Monique Goumaz-Renz, Christian Marbach, Jacques Morand, Claire Peiry-Kolly, Jean-Louis Romanens, Jean-Claude Rossier et Theo Studer.

Avoir du respect pour son prochain, voilà la devise qui m'a toujours menée dans tout ce que j'ai fait. C'est donc avec la phrase que je vous citais en patois parce que souvent je me suis rendue dans le pays de la Gruyère et moi, qui viens du Lac, j'ai adoré ce paysage. Alors pour vous dire «*Ami de la montagne, respecte le lieu qui t'abrite et le feu qui te réchauffe*»!

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen allen eine gute Heimkehr heute und für die Zukunft alles Gute. Es war für mich immer ein grosses Vergnügen die Sitzungen hier im Saal zu präsidieren.

Si jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours aimé notre canton, maintenant, après cette année, je l'admire. Merci! (*Applaudissements nourris!*)

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Frau Präsidentin des Grossen Rates, Herr Staatsratspräsident, sehr geehrte Staatsrätinnen und Staatsräte, sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte.

Il est d'usage que la présidente ou le président élu-e en cours de législature, ou la première Vice-présidente en l'occurrence puisque nous sommes en fin de législature, prenne la parole pour remercier la présidente sortante au nom de ses collègues.

C'est là une très agréable mission qui m'échoit aujourd'hui. Je remercie M. l'Huissier, qui m'a prêté main forte pour apporter ce cadeau.

M^{me} la Présidente, chère Yvonne,

En préparant ce petit mot, j'ai cherché les termes qui qualifiaient le mieux possible votre année de présidence. Les deux mots qui me sont immédiatement venus à l'esprit sont rigueur et surtout générosité. Rigueur car vous avez si bien préparé nos séances que nous avons presque systématiquement tenu les programmes prévus; j'ai ajouté le «presque» ce matin! De même les votes étaient bien organisés et clairement présentés de sorte qu'il n'y a jamais eu de discussions ou de confusion. Votre style de conduite, avec classe

et en toute simplicité, a fait l'unanimité dans cette enceinte si j'en crois les commentaires toujours élogieux que j'ai entendus autour de moi, à ma gauche comme à ma droite!

Générosité, car c'est ce que dégage toute votre personnalité quand on a la chance de vous côtoyer. Vous l'avez démontré, tant par vos trente ans de vie politique au service du bien commun que par votre engagement associatif important. Comme un miroir reflétant cette générosité, nous avons tous ressenti le vent d'affection soufflant au cœur de l'association Insieme que vous présidez lors de votre réception à Gurmels en décembre de l'année dernière. La prestation du groupe de théâtre a fait partie de ces moments d'une telle sincérité qu'ils nous ont tous touchés droit au cœur.

Als Höhepunkt Ihres Präsidialjahres durfte ich Sie im vergangenen Mai zur Vereidigung der Schweizer Garde nach Rom begleiten – für mich ein unvergessliches Erlebnis. Zum Abschluss dieser intensiven Periode wünsche ich Ihnen ein wenig Zeit, um innezuhalten und um zu sich selber zurückzufinden. Diese Zeit, so bin ich mir sicher, werden Sie dann auch Ihren Nächsten schenken, das liegt einfach in Ihrer Natur. Besonders aufmerksam werden Sie sich bestimmt Ihrer Familie widmen, die ich hier auf der Tribüne ganz herzlich begrüßen möchte. Angehörige spielen in solchen Momenten eine ganz wichtige Rolle. Und da Sie sich der Wiederwahl stellen, werden Sie nicht zuletzt auch dem Gemeinwohl noch zahlreiche Stunden schenken.

Mais vous pourrez aussi passer un peu de temps dans votre jardin que vous aimez. C'est pourquoi j'ai choisi de vous offrir ce rosier – ou plutôt cet arbre à roses – à planter dès maintenant. Ainsi, chaque printemps, chaque bouton, chaque fleur viendra vous rappeler cette année 2011 et vous chanter notre reconnaissance pour tout ce que vous nous avez donné.

Chère Yvonne, au nom de tous mes collègues ici présents, je n'ai qu'un mot pour conclure : merci !

La Présidente. Merci M^{me} la première Vice-présidente pour ces mots qui me touchent vraiment au cœur! Heureusement que mon mari a eu du temps pour venir pour emporter cet arbre. (*rires!*) Je crois que nous avons tous mérité l'apéritif qui nous attend. Je clos cette séance. (*Applaudissements!*)

- La séance est levée à 12 h 05.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire